

XI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1872.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1872 est établi sur une force moyenne de 42,925 hommes et 8,789 chevaux.

La force moyenne qui a servi de base au Budget de 1871 était de 42,362 hommes et de 8,792 chevaux; il y a donc pour 1872 une augmentation de 561 hommes et une diminution de 3 chevaux.

Cette différence est expliquée au tableau ci-dessous.

	HOMMES.		CHEVAUX.	
	en PLUS.	en MOINS.	en PLUS.	en MOINS.
AUGMENTATIONS :				
1° 22 officiers et 554 sous-officiers et soldats des compagnies de correction nouvellement créées	556	»	»	»
2° 1 maître civil et 1 secrétaire pour l'École de guerre	2	»	»	»
3° 8 officiers en non-activité	8	»	»	»
4° 2 gendarmes à cheval pour la brigade de Menin	2	»	2	»
5° 1 brigadier et 4 gendarmes à pied pour la brigade de Nassogne	5	»	»	»
DIMINUTIONS :				
1° 5 employés civils des établissements d'artillerie.	»	5	»	»
2° 6 officiers et 5 chevaux du corps d'état-major	»	6	»	5
3° 1 officier général en disponibilité	»	1	»	2
	573	12	2	5
	561		3	
	AUGMENTATION.		DIMINUTION.	

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor, pendant l'année 1872, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 239,144 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire	fr. 69,400 »
Remboursement des avances faites à quelques villes de garnison pour construction d'écuries	9,000 »
Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains	80,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	21,786 »
A REPORTER.	fr. 180,186 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	180,186 »
Produit du loyer des domaines de la Guerre, pêche des fossés, etc.		50,458 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie.		1,000 »
Remboursements divers		7,500 »
	SOMME ÉGALE. fr.	<u>259,144 »</u>

Indépendamment de ces recettes, l'Administration de la Guerre donne lieu à des produits que l'on peut classer en deux catégories,

SAVOIR :

Produits directs, estimés approximativement à 280,000 francs, et provenant des droits d'enregistrement et de timbre sur toutes les fournitures; du transport, par le chemin de fer, de troupes, de matériel, d'approvisionnements de blé et de denrées fourragères; enfin de ports de lettres, etc.

Produits indirects, non susceptibles d'évaluation, attendu qu'ils sont essentiellement variables. Ils consistent en droits de douane sur tous les objets de provenance étrangère; timbres de requêtes adressées par des particuliers; droits de timbre, d'enregistrement et de greffe en cas de contestation; timbres pour saisies-arrêts et exploits, contributions pour les immeubles que le Département de la Guerre tient en location, etc.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1872 s'élèvent à la somme de fr. 37,128,000 »

SAVOIR :

Pour les dépenses ordinaires et permanentes.	34,774,350 22
Pour les dépenses extraordinaires et temporaires	180,649 78
Pour la gendarmerie.	2,173,000 »
	SOMME ÉGALE. fr. <u>37,128,000 »</u>
Le crédit général, voté pour 1871, est de	36,871,500 »
En conséquence, le Budget de l'exercice 1872 présente une augmentation de	<u>256,500 »</u>

Cette augmentation provient notamment :

1^o Du crédit porté au Budget pour la mise à exécution de l'article 8 de la loi du 5 avril 1868, concernant la nouvelle organisation donnée au corps d'état-major;

2^o Des crédits portés au Budget pour le personnel des compagnies de correction qui ont dû être organisées pour la mise à exécution du nouveau Code

NOTE PRÉLIMINAIRE.

pénal militaire, promulguée le 27 mai 1870, et mis en vigueur le 1^{er} janvier 1871 ;

3° Du crédit porté au Budget pour améliorer la position des gardes du génie ;

4° Enfin de l'année bissextile (fr. 59,875 55 c^s).

La valeur des denrées alimentaires et fourragères est en ce moment beaucoup plus élevée que celle qui sert de base, depuis plusieurs années, à la fixation des prix portés au Budget de la Guerre pour les rations de pain, de viande et de fourrages distribuées pour le compte de l'État.

Le Gouvernement a néanmoins cru devoir maintenir au Budget de 1872 les prix portés pour ces rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la Législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'exercice si le renchérissement des denrées se maintient de telle sorte que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

Le tableau ci-après résume les différences que présentent les crédits portés aux articles du Budget de 1872, avec ceux alloués pour l'exercice 1871 :

NUMÉRO des articles.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
4	Matériel de l'administration centrale fr.	10,000 »	»
6	Etat-major général »	12,541 75	»
7	— des provinces et des places »	40 50	»
8	Intendance. »	19 50	»
9	Service de santé des hôpitaux. »	5 90	»
12	Infanterie »	159,475 »	»
13	Cavalerie »	5,454 »	»
14	Artillerie »	6,000 »	»
15	Génie »	20,000 »	»
16	Bataillon d'administration »	700 »	»
19	Personnel des établissements de l'artillerie »	3,100 »	»
20	Matériel de l'artillerie »	»	3,100 »
22	Pain et viande { Pain fr. 21,876 » } { Viande 26,595 » }	48,471 »	»
23	Fourrages en nature. »	4,000 »	»
24	Casernement des hommes »	4,500 »	»
30	Traitements divers et honoraires. »	»	»
33	Dépenses imprévues. »	»	505 45
34	Gendarmerie »	6,000 »	»
		260,105 45	5,605 45
	RESTE AUGMENTATION NETTE POUR 1872. . . . fr.	256,500 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les différences mentionnées ci-dessus sont expliquées par les détails qui sont donnés ci-après pour chaque article du Budget auquel elles se rapportent :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 4. — *Matériel.*

Augmentation de fr. 10,000 »

Le crédit de 40,000 francs porté à l'article 4 du Budget pour le matériel du Département de la Guerre est fixé à ce chiffre depuis l'année 1841. Il est devenu insuffisant par suite de l'augmentation du prix des fournitures de toute espèce et de l'extension donnée aux locaux occupés par l'administration centrale, depuis que deux hôtels situés rue Royale ont été acquis par l'État pour être enclavés dans les bâtiments du Ministère de la Guerre.

Les dépenses de chauffage et d'éclairage de ces locaux, et celle résultant de l'entretien et du renouvellement du mobilier de l'hôtel du Ministre et des bureaux, rendent indispensable l'augmentation de crédit demandé au Budget de 1872.

CHAPITRE II.

ART. 6. — *État-major général.*

Augmentation nette de fr. 12,341 75

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Suppression du supplément de traitement de 1 général-major chargé des fonctions attribuées au lieutenants-généraux	»	1,990 »
Suppression de 1 cheval supplémentaire pour ce général-major	»	474 50
Augmentation résultant de la nouvelle organisation donnée au corps d'état major (<i>Traitement</i>)	17,515 »	»
Suppression de 5 chevaux par suite de la réorganisation dudit corps	»	1,425 50
Augmentation sur l'indemnité de vivres de campagne	» 85	»
Augmentation résultant de l'année bissextile, 243 rations de fourrages à fr. 1 50 c ^s	515 90	»
Diminution sur les frais de bureau	»	1,400 »
	17,629 75	5,288 »
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	<u>12,341 75</u>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Cavalerie.*

Augmentation nette de fr. 5,454 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Diminué en moins pour vacances et congés.	En 1871 fr. 42,564 55	49 29	»
	En 1872 42,515 24		
	Solde fr. 4,819 45	5,404 71	»
Augmentation résultant de l'année bissextile.	Entretien du harnachement. 405 18		
	Casernement des chevaux . 180 08		
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		5,454 »	»

ART. 14. — *Artillerie.*

Augmentation nette de fr. 6,000 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

		EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
	Traitement des contrôleurs et des réviseurs d'armes fr.	210 »	»
Diminué en plus pour vacances et congés.	En 1871 fr. 55,685 20	»	45 88
	En 1872 55,727 08		
	Solde 5,581 42	5,853 88	»
Augmentation résultant de l'année bissextile.	Fourrages 49 40		
	Harnachement 140 58		
	Casernement des chevaux . 62 48		
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.		6,045 88	45 88
		6,000 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 15. — *Génie.*

Augmentation nette de fr. 20,000 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.		
Traitement des gardes du génie	10,000 »	»		
Diminué en moins pour vacances et congés	135 52	»		
<table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">{ En 1871 . . . fr. 12,051 95</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">{ En 1872 . . . 11,916 45</td> <td></td> </tr> </table>			{ En 1871 . . . fr. 12,051 95	
{ En 1871 . . . fr. 12,051 95				
{ En 1872 . . . 11,916 45				
Augmentation résultant de l'année bissextile	864 48	»		
<table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">{ Solde . . . fr. 817 68</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">{ Fourrages . . . 46 80</td> <td></td> </tr> </table>			{ Solde . . . fr. 817 68	
{ Solde . . . fr. 817 68				
{ Fourrages . . . 46 80				
AUGMENTATION NETTE. fr.	20,000 »	»		

ART. 16. — *Bataillon d'administration.*

Augmentation nette de fr. 700 »

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.		
Augmentation résultant de l'année bissextile	679 40	»		
Diminué en moins pour vacances et congés	20 60	»		
<table border="0"> <tr> <td style="padding-right: 10px;">{ En 1871 . . . fr. 3,796 50</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-right: 10px;">{ En 1872 . . . 3,775 90</td> <td></td> </tr> </table>			{ En 1871 . . . fr. 3,796 50	
{ En 1871 . . . fr. 3,796 50				
{ En 1872 . . . 3,775 90				
AUGMENTATION NETTE. fr.	700 »	»		

CHAPITRE VI.

ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.

ART. 19. — *Personnel.* Augmentation fr. 3,100 »

ART. 20. — *Matériel.* Diminution 3,100 »

Le changement apporté aux crédits demandés pour les articles 19 et 20 constitue un simple transfert et a pour but de reporter à l'article 19, cer-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

taines dépenses qui concernent le personnel de l'École de pyrotechnie et qui avaient été comprises, jusqu'ici, dans les dépenses afférentes au matériel.

Cette régularisation a été opérée afin de se conformer à l'article 4 de l'arrêté royal du 19 février 1848, réglant la forme des Budgets et leurs rapports avec les comptes à rendre.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.

ART. 22. — Pain et viande.

Augmentation .	{	a. Pour le pain. fr.	21,876	»	} 48,471 »
		b. — la viande.	26,595	»	

Cette augmentation s'explique par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
PAIN.		
Augmentation de 194,910 rations de pain pour les compagnies de correction, à 16 centimes.	51,185 60	»
Augmentation de 57,648 journées pour l'année bissextile, à 16 centimes.	6,025 68	»
Diminué en moins qu'en 1871 pour vacances et congés.	500 80	»
	{ En 1872. . . fr. 78,544 48	
	{ En 1871. . . . 78,905 28	
Diminué pour incomplet des compagnies de correction	»	15,694 08
	57,570 08	15,694 08
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	21,876	»
VIANDE.		
Augmentation de 194,910 rations de viande pour les compagnies de correction, à 20 centimes.	58,982 »	»
Augmentation de 57,648 journées pour l'année bissextile, à 20 centimes.	7,529 60	»
Diminué en plus qu'en 1871 pour vacances et congés.	»	299 »
	{ En 1872. . . fr. 99,956 »	
	{ En 1872 99,657 »	
Diminué pour incomplet des compagnies de correction	»	19,617 60
	46,511 60	19,916 60
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	26,595	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 23. — Fourrages.

Augmentation de fr. 4,000 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Diminution de 26,645 rations fortes à fr. 1.25 c ^s fr.	"	33,506 25
Augmentation de 26,645 rations légères à fr. 1.10 c ^s	29,509 50	"
Augmentation résultant de l'année bissextile :		
2,957 rations fortes à fr. 1.25 c ^s 5,696 25	8,308 45	"
4,102 — légères à fr. 1.10 c ^s 4,512 20		
Diminué en plus qu'en 1871 pour chevaux manquants. { En 1871 . fr. 58,081 °	"	211 70
{ En 1872 . . . 58,292 70		
	57,517 95	55,517 95
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	4,000 »	

ART. 24. — Casernement des hommes.

Augmentation de fr. 4,500 »

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Augmentation de 194,910 journées pour les compagnies de correction, à fr. 0.02 c ^s .	5,898 20	"
Augmentation de 57,648 journées pour l'année bissextile, à fr. 0.02 c ^s	752 96	"
Diminution sur les menues dépenses { En 1871 . fr. 5,194 °	"	151 16
{ En 1872 . . . 5,042 84		
	4,651 16	151 16
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	4,500 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IX.

ART. 30. — *Traitements divers et honoraires.*

Même allocation qu'en 1871. Les changements apportés à cet article sont indiqués ci-après :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Diminution de 1 officier général en disponibilité fr.	"	8,417 70
— de 2 chevaux de cet officier général	"	949 "
Augmentation de 8 officiers en non-activité.	10,099 25	"
— résultant de l'année bissextile	2 12	"
Diminution sur les honoraires d'avocats, etc.	"	754 07
BALANCE. fr.	10,101 57	10,101 57

CHAPITRE XI.

ART. 33. — *Dépenses imprévues.*

Diminution de fr. 505 45
pour arrondir le chiffre total du Budget.

CHAPITRE XII.

ART. 34. — *Gendarmerie.*

Augmentation de fr. 6,000 "

Cette augmentation est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1871.	EN MOINS qu'au Budget de 1871.
Solde de 1 brigadier à pied et de 4 gendarmes à pied pour la nouvelle brigade de Nassogne	4,015 "	"
Solde de 2 gendarmes à cheval pour la brigade de Menin	2,007 50	"
Fourrages pour les chevaux de ces deux gendarmes	805 "	"
Entretien de la buffleterie et du harnachement de 7 gendarmes, dont 2 à 2 francs et 5 à 1 franc.	9 "	"
Casernement des hommes, 2,555 journées à fr. 0.05 c ^s	127 75	"
— des chevaux, 750 journées à fr. 0.04 c ^s	29 20	"
Augmentation résultant de l'année bissextile :		
{ Solde de la troupe fr. 4,035 40	5,484 06	"
{ Fourrages 1,500 90		
{ Casernement des hommes 76 60		
{ — des chevaux 45 16		
Diminué en plus qu'en 1871 pour vacances et congés. { -En 1871. fr. 47,692 70	"	6,475 51
{ -En 1872. 54,078 21		
	12,475 51	6,475 51
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	6,000 "	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées sur le crédit extraordinaire accordé par la loi du 8 mai 1864, et rattachées à l'article 20, chapitre VI, du Budget de l'exercice 1869.

Du 1^{er} janvier 1868, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il n'a rien été prélevé pour le Budget de 1868.

En 1869 seulement, il a été prélevé sur le crédit alloué pour l'exécution de travaux se rapportant au matériel de l'artillerie, par arrêté royal du 7 novembre 1869 fr. 77,943 70
somme qui a été portée en augmentation au Budget de l'exercice 1869.

Au moyen de ces ressources, la fonderie de canons a acquis une bouche à feu de gros calibre destinée à la défense de l'Escaut.

La somme restant disponible sur le crédit, à la date du 1^{er} janvier 1870, s'élève à fr. 1,741,489 96 ^{cs}.

Compte rendu à la Législature de l'emploi des sommes prélevées sur le crédit spécial de 8,400,000 francs accordé par la loi du 5 juin 1867.

Du 1^{er} janvier 1869, date de la dernière situation, au 31 décembre de la même année, il a été prélevé une somme de fr. 3,068,521 40 ^{cs}, dont fr. 474,288 35 ^{cs} pour la fabrication des cartouches métalliques et fr. 2,594,233 05 ^{cs} pour la transformation des armes.

L'École de pyrotechnie a confectionné ou achevé, en 1869 :

8,230,000 cartouches métalliques à balle.

1,000,000 de capsules à balle pour le tir en chambre.

Les dépenses auxquelles ces fabrications ont donné lieu se répartissent comme il suit :

1 ^o Pour achat de matières premières, construction et réparation du matériel et des locaux.	fr.	427,741 36
2 ^o Pour salaires, indemnité de travail et traitements		46,546 99
		<hr/>
ENSEMBLE.	fr.	474,288 35

La manufacture d'armes à transformé ou achevé :

50,594 fusils se chargeant par la culasse, dont 44,088 par l'industrie privée;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

10,505 carabines se chargeant par la culasse, dont 10,500 par l'industrie privée ;

10,500 sabres-baïonnettes avec fourreaux, également transformés par l'industrie privée.

La dépense qui en est résultée se répartit comme il suit :

1° Pour achat de matières premières; réparation des machines et outils; entretien des bâtiments; frais d'administration et dépenses diverses fr.	18,044 25
2° Salaires, décomptes des ouvriers et traitements . . .	151,058 61
3° Paiement des armes transformées par l'industrie privée	2,445,150 81
ENSEMBLE. fr.	2,594,255 05

La somme disponible sur le crédit spécial, au 1^{er} janvier 1870, est de fr. 66,193 89 c.

Le Ministre de la Guerre,

GUILLAUME.

(394)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1872, est fixé à la somme de *trente-sept millions cent vingt-huit mille francs* (57,128,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28 50 et 52 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22, 25 et 54.

ART. 5.

Lorsque le Gouvernement jugera nécessaire, dans l'intérêt du Trésor, d'assurer dans quelques localités le service de la viande par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer, jusqu'à concurrence d'une somme de trois cent mille francs (300,000 francs), des excédants que laissera éventuellement

le Budget de l'exercice 1872 de son Département, pour l'affecter à l'amélioration du casernement des troupes.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être engagées jusqu'au 1^{er} avril 1875.

Donné à Bruxelles, le 17 avril 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

GUILLAUME.

Le Ministre des Finances,

V. JACOBS.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	} 435,810
2	— des employés civils	135,910 »	900 »	
5	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Départe- ment de la Guerre.	16,000 »	»	
4	Matériel	50,000 »	»	
5	Dépôt de la guerre	10,000 »	175,000 »	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	862,450 »	»	} 1,558,462 50
7	— — des provinces et des places	524,512 50	»	
8	— du service de l'intendance	171,520 »	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	254,460 90	1,000 »	} 921,415 90
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	558,498 »	»	
11	Service pharmaceutique	127,455 »	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	12,165,000 »	»	} 21,087,600 »
13	— — de la cavalerie	5,480,900 »	»	
14	— — de l'artillerie	4,067,000 »	»	
15	— — du génie	950,000 »	»	
16	— — du bataillon d'administration	428,700 »	»	
Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.				
À REPORTER fr.		25,626,586 40	176,900 »	25,803,286 40

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	Report	fr 25 626 556 10	176 000	25 802 556 10
	CHAPITRE V ÉCOLE MILITAIRE ET ÉCOLE DE GUERRE			
17	Étit-major, corps enseignant et solde des élèves de l'École mili- taire, École de guerre	30,000	"	251 000
18	Dépenses d'administration	20,000	"	
	CHAPITRE VI ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE			
19	Traitement du personnel des établissements	55 100	"	850 000
20	Matériel de l'artillerie	790,900	"	
	CHAPITRE VII MATÉRIEL DU GÉNIE			
21	Matériel du génie	700,000	"	700 000
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS			
22	Pain et viande	4,486,000	"	9,116 490
23	Fourrages en nature	2,966,000	"	
24	Cisèment des hommes	643,500	"	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100 000	"	
26	Frais de route et de séjour des officiers	100,000	"	
27	Transports généraux	75,000	"	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde, etc	58 000	"	
29	Remonte	685,990	"	
	CHAPITRE IX TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES			
30	Entretiens divers et honoraires	108 124 08	775 92	158,900
31	Frais de représentation	50,000	"	
	CHAPITRE X PENSIONS ET SECOURS			
32	Pensions et secours	95,026 14	2,975 86	96 000
	A REPORTER	fr 54 758,026 62	180,649 78	54,938,676 40

POUR L'EXERCICE 1872.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1872.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	54,758,026 62	180,649 78	54,938,676 40
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	16,525 60	•	16,525 60
		54,774,550 22	180,649 78	54,955,000 •
	CHAPITRE XII. GENDARMERIE.			
34	Traitement et solde de la gendarmerie	2,175,000 •	•	2,175,000 •
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET fr.	56,947,550 22	180,649 78	57,128,000 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 17 avril 1871.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

GUILLAUME.

Le Ministre des Finances,

VICTOR JACOBS.

(400)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1872.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	*	Traitement du Ministre fr.	21,000	"
		— des fonctionnaires et employés civils 151,900	"	"
2	"	— des huissiers, messagers et gens de service. 22,010	155,910	900
		— d'un employé civil en non-activité 900	"	"
5	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	"
		— aux sous officiers — — — — — 6,000	"	"
<i>Matériel.</i>				
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 20,000	50,000	"
		Chauffage et éclairage 12,000	"	"
		Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 18,000	"	"
<i>Dépôt de la guerre.</i>				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes. 19,000	19,000	175,000
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 175,000	"	"
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			259,910	175,900

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	»	»	
154,810 »	»	154,810 »	»	»	
16,000 »	»	16,000 »	»	»	
50,000 »	»	40,000 »	10,000 »	»	
194,000 »	»	194,000 »	»	»	
435,810 »	»	425,810 »	10,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.			
				ÉTATS-MAJORS.			
				<i>État-major général.</i>			
				Officiers généraux.			
				SECTION D'ACTIVITÉ.			
		0	36	Lieutenants généraux, à fr. 18,500	fr. 166,500	»	
		18	54	Généraux-majors, à 12,700	228,600	»	
		27	90		395,100	»	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	1,975 50		
							393,124 50
				SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à fr. 14,800	fr. 29,600	»	
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à 10,160	40,640	»	
		6	14		70,240	»	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	551 20		
							69,888 80
				TOTAL fr.	463,013 50		
				A DÉDUIRE :			
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre) fr.	18,500	»	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	92 50		
							18,407 50
							444,605 80
				A AJOUTER :			
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants généraux fr.	2,000	»	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	10	»	
							1,990 »
				RESTE fr.	416,595 80		
				Corps d'état-major.			
		4	12	Colonels, à fr. 9,500	fr. 38,000	»	
		4	8	Lieutenants-colonels, à 7,100	28,400	»	
		8	16	Majors, à 6,500	50,400	»	
		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 5,100	91,800	»	
		12	24	— de 2 ^e classe 4,400	52,800	»	
		46	96		261,400	»	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	1,307	»	
							260,095 »
		79	200	A REPORTER fr.	706,688 80		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		EFFECTIF.			
		HOMMES.	CHEVAUX.		
		79	900		
		REPORT. fr. 706,688 80			
		Aides de camp et officiers d'ordonnance.			
		Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; Savoir :			
		2	1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,500 . . . fr. 1,500 »		
		10	5 — — de 2 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 5,000 »		
		12	6 — — de 5 ^e classe . . . à. . 1,000 . . . 6,000 »		
		12	6 lieutenants d'infanterie. à. . 1,150 . . . 6,900 »		
		2	1 lieutenant d'artillerie à. . 500 . . . 500 »		
		2	1 capitaine en 1 ^{er} du génie à. . 500 . . . 500 »		
		2	1 lieutenant du génie. à. . 500 . . . 500 »		
		42		20,700 »	
			A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments 105 50		
				20,596 50	
		79	242	TOTAL. fr. 727,285 50	
		d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative) 1,425 50			
		Indemnité de fourrages.			
		242 chevaux × 565 = 88,550 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c fr. 114,829 »			
		e. A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division fr. 474 50			
		Augmentation résultant de l'année bissextile 515 90			
				115,619 50	862,450 »
		Frais de bureau.			
		f. 1 lieutenant général gouverneur de la résidence fr. 500 »			
		1 — — de la position d'Anvers 500 »			
		1 chef d'état-major du commandant supérieur de la cavalerie 800 »			
		5 divisions territoriales, à 1,900 . . . 5,700 »			
		4 — d'infanterie, à 600 . . . 2,400 »			
		2 — de cavalerie, à 600 . . . 1,200 »			
		14 généraux-majors chargés du commandement des brigades, à. 500 . . . 7,000 »			
				18,100 »	
		A REPORTER. fr.		862,450 »	

6
(suite).

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
862,450 »	850,088 25	12,341 75	»		
862,450 »	850,088 25	12,341 75	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
						Report. fr.	802,450 »
						<i>État-major des provinces et des places.</i>	
						<i>État-major des provinces.</i>	
a.		5	10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800	»	
		»	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province.	5,760	»	
		5	19				
					56,560	»	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	282 80		
							56,277 20
							<i>État-major des places.</i>
		4		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr. 7,500	50,000	»	
		11		— de 2 ^e — , à 5,500	60,500	»	
		5		— de 5 ^e — , à 4,500	15,500	»	
b.		4	a) 12	Majors, à	5,800	15,200	»
		6		Adjudants de 1 ^{re} classe, à	5,000	18,000	»
		12		— de 2 ^e — , à	2,400	28,800	»
		11		— de 5 ^e — , à	1,900	20,900	»
		51	12			186,900	»
		56	51				
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	954 50		
							185,965 50
							<i>Portiers-consignes.</i>
c.		10	»	Portiers-consignes de 1 ^{re} classe, à fr. 550	5,500	»	
		24	»	— de 2 ^e — , à 500	7,200	»	
		54	»			10,700	»
							524,512 50
							<i>Aumôniers.</i>
d.				Traitement de 55 aumôniers et desservants		35,200	»
							<i>Indemnité de fourrages.</i>
e.		51		51 chevaux \times 505 = 11,515 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50c.	14,709	50	
				Augmentation résultant de l'année bissextile.	40	50	
							14,749 80
							<i>Frais de bureau.</i>
		9		9 commandants de province b).	11,000	»	
		1		— de place, à 1,000	1,000	»	
		2		— , à 800	1,600	»	
f.		5		— , à 500	2,500	»	
		9		— , à 400	3,600	»	
		8		— , à 240	1,920	»	
							21,620 »
							A REPORTER. fr. 1,186,042 50

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
862,450 »	850,088 25	12,341 75	»		
					a) A répartir par M. le Ministre, selon les besoins du service.
524,512 50	524,472 20	40 30	»		
					b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.
1,186,942 50	1,174,560 45	12,382 05	»		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																					
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																						
1,186,942 50	1,174,560 45	12,582 05	"	a) <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th> </tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>OFFICIERS COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td>"</td> <td rowspan="3">} 22</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>5</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>3</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>7</td> <td>"</td> <td rowspan="2">} 125</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>8</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quar tiers-maitres</td> <td>"</td> <td>51</td> <td rowspan="3">} 117</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>"</td> <td>65</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>"</td> <td>51</td> </tr> <tr> <td>92</td> <td>(*) 125</td> <td>117</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	OFFICIERS COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	"	} 22	— de 1 ^{re} classe	5	"	— de 2 ^{me} —	3	"	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	7	"	} 125	— de 2 ^{me} —	8	"	Capitaines quar tiers-maitres	"	51	} 117	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	65	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	"	51	92	(*) 125	117	
COMPOSITION ORGANIQUE.																																									
INTENDANTS.	OFFICIERS COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																							
Intendant en chef	1	"	} 22																																						
— de 1 ^{re} classe	5	"																																							
— de 2 ^{me} —	3	"																																							
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	7	"	} 125																																						
— de 2 ^{me} —	8	"																																							
Capitaines quar tiers-maitres	"	51	} 117																																						
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	"	65																																							
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	"	51																																							
92	(*) 125	117																																							
171,520 00	171,500 50	19 50	"																																						
1,558,462 50	1,546,060 95	12,401 55	"																																						

(*) Ces officiers comptables figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps sur leurs allocations (Chapitres IV et XII)

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.			
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX (a).			
				Traitement des officiers de santé.			
	α.	1	2	Inspecteur général, à	fr. 12,700	12,700	°
		4	°	Médecins en chef et principaux de 1 ^{re} classe, à	8,500	35,000	°
		7	°	— principaux de 2 ^e classe, à	7,100	49,700	°
		1	°	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à	4,200	4,200	°
		20	°	— adjoints, à	2,500	50,000	°
		1	°	Pharmacien principal, à	5,500	5,500	°
		8	°	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à	4,200	35,600	°
		12	°	— de 2 ^e classe, à	2,800	35,600	°
		10	°	— de 3 ^e classe, à	2,550	25,500	°
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à	5,500	5,500	°
		65	5			255,500	°
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,266	50	
						252,055	50
				Indemnité de fourrages.			
	b.			5 chevaux × 565 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t	1,425	50	
				Augmentation résultant de l'année bissextile.	5	90	
						1,427	40
				Frais de bureau.			
	c.			Inspecteur général du service de santé.	2,000		
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.			
	10			600,200 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 89 centimes.	fr. 534,178		
				4,800 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.	4,520		
						538,408	°
				Service pharmaceutique.			
	11			Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils, pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades dans les localités où il ne réside pas de médecin militaire; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses.	127,455		
						920,415	90
				TOTAL DU CHAPITRE III.			1,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
255,460 90	255,457 "	3 00	"	
558,498 "	558,498 "	"	"	
127,455 "	127,455 "	"	"	
921,415 00	921,410 "	3 90	"	

COMPOSITION organique.	
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.
1	"
4	"
7	"
"	30
1	28
"	41
20	"
1	"
8	"
12	"
10	"
1	"
"	11
"	10
"	7
65	(*) 130
195	

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations. (Chapitre IV, *Solde des troupes.*)

b) Infanterie	434,400 journées.
Cavalerie	90,000 "
Artillerie	61,000 "
Génie	14,000 "
Bataillon d'administration	800 "
TOTAL	<u>600,900 journées.</u>

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE																																																										
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.																																																									
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1761</td> <td>226</td> </tr> <tr> <td>24928</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>26689</td> <td>226</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX.	1761	226	24928	"	26689	226																																																	
EFFECTIF.																																																													
HOMMES.	CHEVAUX.																																																												
1761	226																																																												
24928	"																																																												
26689	226																																																												
		CHAPITRE IV. SOLDE DES TROUPES. <i>Traitement et solde de l'infanterie.</i> Traitement, solde et accessoires.																																																											
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">1761</td> <td style="width: 5%;">226</td> <td style="width: 60%;">Officiers de tous grades</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">fr. 4,866,795 75</td> <td style="width: 5%;"></td> </tr> <tr> <td>24928</td> <td>"</td> <td>Sous-officiers et soldats</td> <td style="text-align: right;">6,851,158 46</td> <td></td> </tr> </table>	1761	226	Officiers de tous grades	fr. 4,866,795 75		24928	"	Sous-officiers et soldats	6,851,158 46																																																		
1761	226	Officiers de tous grades	fr. 4,866,795 75																																																										
24928	"	Sous-officiers et soldats	6,851,158 46																																																										
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Haute paye pour chevrons d'ancienneté</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 60%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">52,000</td> <td style="width: 5%;">»</td> </tr> <tr> <td>Indemnité aux sous-officiers promus officiers</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">19,200</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">50,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Première mise de petit équipement à allouer à 7,400 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">288,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Première mise de petit équipement des 1,000 hommes de la 2^e partie du contingent, à 25 francs.</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">25,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">40,000</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">12,155,152 21</td> <td></td> </tr> </table>	Haute paye pour chevrons d'ancienneté			52,000	»	Indemnité aux sous-officiers promus officiers			19,200	»	Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres			50,000	»	Première mise de petit équipement à allouer à 7,400 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs			288,000	»	Première mise de petit équipement des 1,000 hommes de la 2 ^e partie du contingent, à 25 francs.			25,000	»	Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes			40,000	»				12,155,152 21																									
Haute paye pour chevrons d'ancienneté			52,000	»																																																									
Indemnité aux sous-officiers promus officiers			19,200	»																																																									
Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres			50,000	»																																																									
Première mise de petit équipement à allouer à 7,400 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs			288,000	»																																																									
Première mise de petit équipement des 1,000 hommes de la 2 ^e partie du contingent, à 25 francs.			25,000	»																																																									
Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes			40,000	»																																																									
			12,155,152 21																																																										
		A DÉDUIRE :																																																											
		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Pour 454,400 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes.</td> <td style="width: 5%;"></td> <td style="width: 60%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">fr. 261,984</td> <td style="width: 5%;">»</td> </tr> <tr> <td>Pour vacances et petites permissions</td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">241,260 67</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pour incomplet du corps de discipline et de correction (une compagnie), savoir :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5 officiers</td> <td></td> <td> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Traitement</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">11,144</td> <td style="width: 10%;">»</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Supplément</td> <td style="text-align: right;">2,900</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-left: 1px solid black;">15,544</td> <td>»</td> <td></td> </tr> </table> </td> <td></td> </tr> <tr> <td>28 sous-officiers, caporaux et clairons.</td> <td></td> <td> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Solde et habillement.</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">11,452 14</td> <td style="width: 10%;">»</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Supplément</td> <td style="text-align: right;">2,671 80</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-left: 1px solid black;">48,674 54</td> <td>»</td> <td></td> </tr> </table> </td> <td></td> </tr> <tr> <td>240 soldats</td> <td></td> <td>Solde et habillement. 54,550 40</td> <td style="text-align: right; border-left: 1px solid black;">568,265 01</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black;">11,586,869 20</td> <td></td> </tr> </table>	Pour 454,400 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes.			fr. 261,984	»	Pour vacances et petites permissions			241,260 67		Pour incomplet du corps de discipline et de correction (une compagnie), savoir :					5 officiers		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Traitement</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">11,144</td> <td style="width: 10%;">»</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Supplément</td> <td style="text-align: right;">2,900</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-left: 1px solid black;">15,544</td> <td>»</td> <td></td> </tr> </table>	Traitement	11,144	»		Supplément	2,900	»			15,544	»			28 sous-officiers, caporaux et clairons.		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Solde et habillement.</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">11,452 14</td> <td style="width: 10%;">»</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Supplément</td> <td style="text-align: right;">2,671 80</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-left: 1px solid black;">48,674 54</td> <td>»</td> <td></td> </tr> </table>	Solde et habillement.	11,452 14	»		Supplément	2,671 80	»			48,674 54	»			240 soldats		Solde et habillement. 54,550 40	568,265 01					11,586,869 20			
Pour 454,400 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 61 centimes.			fr. 261,984	»																																																									
Pour vacances et petites permissions			241,260 67																																																										
Pour incomplet du corps de discipline et de correction (une compagnie), savoir :																																																													
5 officiers		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Traitement</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">11,144</td> <td style="width: 10%;">»</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Supplément</td> <td style="text-align: right;">2,900</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-left: 1px solid black;">15,544</td> <td>»</td> <td></td> </tr> </table>	Traitement	11,144	»		Supplément	2,900	»			15,544	»																																																
Traitement	11,144	»																																																											
Supplément	2,900	»																																																											
	15,544	»																																																											
28 sous-officiers, caporaux et clairons.		<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Solde et habillement.</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">11,452 14</td> <td style="width: 10%;">»</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Supplément</td> <td style="text-align: right;">2,671 80</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right; border-left: 1px solid black;">48,674 54</td> <td>»</td> <td></td> </tr> </table>	Solde et habillement.	11,452 14	»		Supplément	2,671 80	»			48,674 54	»																																																
Solde et habillement.	11,452 14	»																																																											
Supplément	2,671 80	»																																																											
	48,674 54	»																																																											
240 soldats		Solde et habillement. 54,550 40	568,265 01																																																										
			11,586,869 20																																																										
		A REPORTER. . . fr. 11,586,869 20																																																											

INFANTRIE.

- Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers de quatre bataillons actifs à huit compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt ;
 2° d'un régiment de grenadiers, de douze régiments d'infanterie de ligne et de deux régiments de chasseurs à pied, chacun de quatre bataillons actifs à six compagnies, d'un bataillon de réserve à quatre compagnies et d'un dépôt ;
 3° de deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers ;
 4° d'un corps de discipline et de correction ;
 5° d'une école d'enfants de troupe.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :								CHEVAUX.	TRAITEMENT annuel.	MONTANT.																
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les deux compagnies sédentaires de sous-officiers et de fusiliers.	Le corps de discipline et de correction.	L'école des enfants de troupe.	TOTAL.																			
États-majors actifs.																																		
Colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	52	8,500 »	156,000 »																
Lieutenants-colonels	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	52	6,500 »	104,000 »																
Majors	4	1	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	128	5,500 »	552,000 »																
Capitaines-adjudants-majors de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	16	5,800 »	60,800 »																
Lieutenants et sous-lieutenants-adjudants-majors.	4	1	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	»	2,550 »	150,400 »																
— — porte-drapeau	(a) 1	»	»	»	1	1	»	»	1	12	»	»	»	»	15	»	1,950 »	25,550 »																
— — officiers payeurs	5	1	»	5	5	5	5	5	5	56	6	»	»	»	48	»	2,550 »	112,800 »																
Médecins de régiment { avec rang de major	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	8	»	6,500 »	50,400 »																
— — de cap. de 1 ^{re} cl.																			1	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	4,200 »	67,200 »
— de bataillon de 1 ^{re} classe																																		
— — de 2 ^e classe	1	1	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,250 »	52,000 »																
Bataillons actifs.																																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	»	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	»	»	»	392	»	5,400 »	1,552,800 »																
Lieutenants	»	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	»	»	»	392	»	2,100 »	825,200 »																
Sous-lieutenants	»	8 ou 6	1	52	24	24	24	52	24	288	48	»	»	»	392	»	1,800 »	705,600 »																
Compagnies des bataillons de réserve.																																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	»	»	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	»	5,400 »	217,600 »																
Lieutenants	»	»	»	4	4	4	4	4	4	48	8	»	»	»	64	»	2,100 »	154,400 »																
États-majors des dépôts.																																		
Majors	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	16	5,500 »	88,000 »																
Capitaines-quartiers-majors de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,800 »	60,800 »																
Officiers d'armement, lieutenants et sous-lieutenants.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	1,950 »	51,200 »																
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,400 »	54,400 »																
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	1	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,250 »	52,000 »																
Compagnies de dépôt.																																		
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	5,400 »	54,400 »																
Lieutenants	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	2,100 »	55,600 »																
Sous-lieutenants	»	»	»	1	1	1	1	1	1	12	2	»	»	»	16	»	1,800 »	28,800 »																
Compagnies spéciales.																																		
Major	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	2	»	5,500 »	11,000 »																
Lieutenant-adjutant-major	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	2,500 »	2,500 »																
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	2	»	»	5,250 »	6,500 »																
Sous-lieutenant officier payeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	2,200 »	2,200 »																
Capitaines de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	5	1	8	»	5,400 »	27,200 »																
Lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	10	2	14	»	2,100 »	29,400 »																
Sous-lieutenants	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	10	2	16	»	1,800 »	28,800 »																
TOTAUX	25	28 ou 22	5	129	106	106	105	129	106	1,272	210	8	29	7	1,761	226		4,876,150 »																

Supplément de traitement.	}	École des enfants de troupe	Le commandant fr. 600 »	2,700 »
		4 lieutenants et sous-lieutenants du cadre, à fr. 500	1,200 »	
		5 — détachés à l'école, à 300	900 »	
		Le commandant du corps	1,000 »	
		L'adjutant-major	400 »	
		5 capitaines, à 600	5,000 »	12,400 »
		20 lieutenants et sous-lieutenants, à 400	8,000 »	

TOTAL fr. 4,891,250 »

A DÉDUIRE 1/2 p. ‰ pour médicaments 24,456 25

RESTE fr. 4,866,795 75

a) Le régiment des carabiniers et les régiments des chasseurs à pied n'ont pas de porte-drapeau.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF SOUS LES ARMES, par unité			Composition d'un régiment				Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.	
	D'état-major de régiment.	De bataillon actif.	De compagnie active.	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.				TOTAL.
Petits états-majors actifs.															
Adjudants sous-officiers	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,500	2 70	63,072 »
Tambours-majors	1	"	"	"	1	1	"	"	1	12	"	15	4,745	1 85	8,778 25
Sergents-clairons	1	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 85	10,804 »
Sergents-majors secrétaires (Grenadiers)				"	1	"	"	"	1	"	"	1	565	1 95	711 75
— de 1 ^{re} et 2 ^e classe (Carabiniers)	1	"	"	1	"	"	"	1	"	"	"	5	1,825	1 92	3,504 »
— — (Chass. et Inf. de ligne)				"	"	1	1	"	"	12	2	10	5,650	1 90	6,935 »
Caporaux-tambours	4	1	"	"	4	4	"	"	4	48	"	52	18,980	1 »	18,980 »
— clairons	4	1	"	4	5	5	5	4	5	56	6	49	17,885	1 »	17,885 »
Sergents armuriers	4	1	"	4	4	4	4	4	4	48	8	64	25,560	1 55	36,208 »
Musiciens d'état-major	14	"	"	14	14	14	14	14	14	168	28	224	81,700	"	115,952 »
Bataillons actifs.															
<i>Carabiniers.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 92	8,409 60
— de 2 ^e —	"	5	"	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	1 90	15,870 »
Sergents de 1 ^{re} classe	"	11	a) 4	40	"	"	"	40	"	"	"	40	14,600	1 57	22,922 »
— de 2 ^e —	"	21	"	80	"	"	"	80	"	"	"	80	29,200	1 55	45,260 »
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	5	1	12	"	"	"	12	"	"	"	12	4,580	1 57	6,876 60
— de 2 ^e —	"	5	"	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	1 55	11,515 »
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	21	b) 8	74	"	"	"	74	"	"	"	74	27,010	" 82	22,148 20
— de 2 ^e —	"	45	"	150	"	"	"	150	"	"	"	150	54,750	" 80	45,800 »
Clairons de 1 ^{re} classe	"	5	2	20	"	"	"	20	"	"	"	20	7,500	" 67	4,891 »
— de 2 ^e —	"	11	"	44	"	"	"	44	"	"	"	44	16,060	" 65	10,459 »
Soldats de 1 ^{re} classe c).	"	152	57	456	"	"	"	456	"	"	"	456	166,440	" 61	101,528 40
— de 2 ^e — c).	"	504	"	912	"	"	"	912	"	"	"	912	552,880	" 58	195,070 40
		584	75												
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	1 95	17,082 »
Sergents	"	24	a) 4	"	90	"	"	"	90	"	"	90	52,850	1 60	52,560 »
Sergents-fourriers	"	6	1	"	24	"	"	"	24	"	"	24	8,760	1 60	14,016 »
Caporaux	"	48	b) 8	"	168	"	"	"	168	"	"	168	61,520	" 85	52,122 »
Tambours et clairons	"	12	2	"	48	"	"	"	48	"	"	48	17,520	" 70	12,264 »
Soldats c).	"	228	57	"	684	"	"	"	684	"	"	684	249,060	" 64	159,782 40
— avec solde de fusilier c).	"	114	"	"	342	"	"	"	342	"	"	342	124,850	" 58	72,401 40
		458	75												
<i>Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	1 92	78,489 60
— de 2 ^e —	"	4	"	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	1 90	155,544 »
Sergents de 1 ^{re} classe	"	8	a) 4	"	"	50	50	"	"	560	60	420	155,500	1 57	240,681 »
— de 2 ^e —	"	16	"	"	"	60	60	"	"	720	120	840	506,600	1 55	475,250 »
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	"	2	1	"	"	8	8	"	"	96	16	112	40,880	1 57	64,181 60
— de 2 ^e —	"	4	"	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	1 55	126,728 »
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	16	b) 8	"	"	56	56	"	"	672	112	784	286,160	" 82	254,651 20
— de 2 ^e —	"	52	"	"	"	112	112	"	"	1,544	224	1,568	572,520	" 80	457,856 »
Tambours et clairons de 1 ^{re} classe	"	4	2	"	"	16	16	"	"	192	52	224	81,760	" 67	54,779 20
— de 2 ^e —	"	8	"	"	"	52	52	"	"	584	64	448	165,520	" 65	106,288 »
Soldats de 1 ^{re} classe c)	"	114	57	"	"	342	342	"	"	4,104	684	4,788	1,747,620	" 61	1,066,048 20
— de 2 ^e — c)	"	228	"	"	"	684	684	"	"	8,208	1,568	9,576	5,495,240	" 58	2,027,259 20
		458	75												
Petits états-majors des bataillons de réserve.															
Caporaux-tambours et clairons	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 »	5,840 »
Sergents-armuriers	"	"	"	1	1	1	1	1	1	12	2	16	5,840	1 55	9,052 »
Compagnies des bataillons de réserve.															
<i>Grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	"	"	"	4	"	"	"	4	"	"	4	1,460	1 95	2,847 »
Sergents	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	1 60	4,672 »
Caporaux	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 85	2,482 »
Élèves-tambours	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	8	2,920	" 64	1,868 80
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>															
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	"	"	"	4	"	4	4	4	"	48	8	20	7,500	1 92	14,016 »
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 90	27,740 »
Sergents de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	1 57	22,922 »
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	1 55	45,260 »
Caporaux de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	" 82	11,972 »
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 80	25,560 »
Élèves-clairons de 1 ^{re} classe	"	"	"	8	"	8	8	8	"	96	16	40	14,600	" 61	8,906 »
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 58	16,936 »
A REPORTER				1,898	1,442	1,442	1,457	1,898	1,442	17,504	2,874	25,518	8,584,070		6,450,977 80

a) Les compagnies des 4^{mes} bataillons actifs n'ont que trois sergents.
 b) — — — — — que quatre caporaux.
 c) On ne compte des soldats que pour les trois premiers bataillons actifs.

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment				Soit pour :						NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT.	Observations.
	De carabiniers.	De grenadiers.	D'infanterie de ligne.	De chasseurs à pied.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les douze régiments d'infanterie de ligne.	Les deux régiments de chasseurs à pied.	Les corps spéciaux.	TOTAL.				
REPORT.	1,898	1,442	1,442	1,457	1,898	1,442	17,504	2,874	"	25,518	8,584,070	"	6,450,977 80	
Petits états-majors des dépôts.														
Caporaux-tambours et clairons	1	1	1	1	1	1	12	2	"	16	5,840	1 "	5,840 "	
Sergents armuriers	1	1	1	1	1	1	12	2	"	16	5,840	1 55	9,052 "	
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	2	24	4	"	52	11,680	" 80	9,544 "	
Sergents gardes-magasins. { Carabiniers, chasseurs et infanterie de ligne	1	"	1	1	1	"	12	2	"	15	5,475	1 55	8,486 25	
Grenadiers	"	1	"	"	"	1	"	"	"	1	565	1 60	584 "	
Compagnies de dépôt.														
<i>Grenadiers.</i>														
Sergents-majors	"	1	"	"	"	1	"	"	"	1	565	1 95	711 75	
Sergents	"	4	"	"	"	4	"	"	"	4	1,460	1 60	2,556 "	
Sergents-fourriers	"	1	"	"	"	1	"	"	"	1	565	1 60	584 "	
Caporaux	"	8	"	"	"	8	"	"	"	8	2,920	" 85	2,482 "	
Tambours	"	2	"	"	"	2	"	"	"	2	750	" 70	511 "	
<i>Carabiniers, Chasseurs à pied et Infanterie de ligne.</i>														
Sergents-majors de 1 ^{re} classe	1	"	1	1	1	"	12	2	"	5	1,825	1 92	5,504 "	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	5,650	1 90	6,955 "	
Sergents de 1 ^{re} classe	4	"	4	4	4	"	48	8	"	20	7,500	1 57	11,461 "	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	14,600	1 55	22,650 "	
Sergents-fourriers de 1 ^{re} classe	1	"	1	1	1	"	12	2	"	5	1,825	1 57	2,865 25	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	5,650	1 55	5,657 50	
Caporaux de 1 ^{re} classe	8	"	8	8	8	"	96	16	"	40	14,600	" 82	11,972 "	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	80	29,200	" 80	25,560 "	
Tambours de 1 ^{re} classe	2	"	2	2	2	"	24	4	"	10	5,650	" 67	2,445 50	
— de 2 ^e —	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	7,500	" 65	4,745 "	
2 Compagnies sédentaires de sous-officiers et fusiliers.														
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	750	1 90	1,587 "	
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	16	16	5,840	1 55	9,052 "	
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2	750	1 55	1,151 50	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	52	52	11,680	" 80	9,544 "	
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	1,460	" 65	949 "	
Sous-officiers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	50	50	18,250	1 55	28,287 50	
Fusiliers sédentaires	"	"	"	"	"	"	"	"	120	120	45,800	" 58	25,404 "	
Corps de discipline et de correction.														
Adjudant sous-officier	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	565	2 70	985 50	
Ouvriers tailleur, cordonnier et armurier	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	1,095	" 64	700 80	
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	1,825	1 95	5,558 75	
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	40	40	14,600	1 60	23,560 "	
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	1,825	1 60	2,920 "	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	80	80	29,200	" 85	24,820 "	
Clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	10	10	5,650	" 67	2,445 50	
Soldats. { employés aux travaux	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	52,560	" 46	24,177 60	
non employés aux travaux	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	105,120	" 56	57,845 20	
École des enfants de troupe.														
Sergent-major	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	565	1 95	711 75	
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	4,580	1 60	7,008 "	
Sergent-fourrier	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	565	1 60	584 "	
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	"	4	4	1,460	" 85	1,241 "	
Caporal-tambour	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1	565	1 "	565 "	
Tambours ou clairons	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	1,095	" 70	766 50	
Enfants de troupe	"	"	"	"	"	"	"	"	250	250	91,250	" 51	46,557 50	
TOTAUX	1,919	1,465	1,465	1,458	1,919	1,465	17,556	2,916	1,074	24,928	9,098,720		6,820,064 15	
													Augmentation résultant de l'année bissextile	18,572 91
													Supplément de solde. { Corps de discipline et de correction. { 51 sous-officiers 18,615 journées, à 40 c. fr. 7,446 "	15,468 50
													{ 80 caporaux 29,200 — à 20 c. . 5,840 "	
													{ 10 clairons 5,650 — à 05 c. . 182 50	
													{ École des enfants de troupe { 14 sous-officiers du cadre . 5,110 — à 25 c. . 1,277 50	
													{ 10 — détachés . 5,050 — à 25 c. . 912 50	2,190 "
													Augmentation résultant de l'année bissextile sur les suppléments de solde	42 90
												TOTAL fr.	6,854,158 46	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 11.586,869 20		
		Indemnité de fourrages.		
	b.	226 chevaux × 565 = 82,490 journ. d'indem. représentative, à fr. 1 50 c ^t 107,257 »		
		Augmentation résultant de l'année bissextile. 293 80		
		<u>107,550 80</u>		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 »		
		Logement et nourriture.		
			12,165,000 »	
12 (suite).	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
		<u>44,000</u>		
		64,000 journées à fr 1 25 c ^t 80,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
		1 régiment des carabiniers, à fr. 16,000 »		
		Les 15 autres régiments, à 14,500 francs 217,500 »		
	e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 »		
		1 école d'enfants de troupe. 800 »		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 »		
		<u>258,600 »</u>		
		A REPORTER. fr.	12,165,000 »	
		(1) Écoles régimentaires et des illettrés.		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,165,000 »	12,025,525 »	159,475 »	»		
12,165,000 »	12,025,525 »	159,475 »	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		REPORT fr.	12,163,000	»										
		EFFECTIF.												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>572</td> <td>668</td> </tr> <tr> <td>5,114</td> <td>4,502</td> </tr> <tr> <td>5,486</td> <td>5,170</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX	572	668	5,114	4,502	5,486	5,170		
EFFECTIF.														
HOMMES.	CHEVAUX													
572	668													
5,114	4,502													
5,486	5,170													
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>												
		Traitement, solde et accessoires.												
		Officiers de tous grades fr. 1,459,591 58												
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 1,765,918 70												
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté fr. 11,500 0												
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500 0												
15	a.	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres 6,000 0												
		Première mise de petit équipement à allouer à 760 miliciens et à 300 volontaires à incorporer, à 50 francs 55,000 0												
		5,502,510 08												
		A DÉDUIRE :												
		Pour 90,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 84 centimes. fr. 75,600 0												
		Pour vacances et petites permissions 42,515 24												
		117,915 24												
		5,184,594 84												
		A REPORTER. fr. 5,184,594 84	12,163,000	»										

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1874.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,165,000 »	12,025,525 »		139,475 »	»	
12,165,000 »	12,025,525 »		139,475 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 5,184,594 84	12,165,000	"
		Harnachement, etc.		
	d.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux de troupe, soit 1,645,250 journées, à 9 centimes fr. 147,890 70		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 405 18		
			148,295 88	
		Casernement des chevaux.		
	e.	1,645,250 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes. fr. 65,729 20		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 180 08		
			65,909 28	
		Moyens de transport.	5,489,900	"
15 (suite).	d.	Moyens de transport aux troupes en marche. 6,000		"
		Logement et nourriture.		
	e.	Miliciens à incorporer 5,040 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année 10,000		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour) 12,000		
			22,000	
		25,040 journées, à fr. 1 25 c'	51,500	"
		Frais d'administration et d'instruction (*)		
	f.	Six régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 43,200		"
		Un régiment à 6 escadrons actifs, à 10,800		"
			54,000	"
		A REPORTER. fr.	15,652,900	"

(*) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,165,000 »	12,023,525 »	139,475 »	»	
5,489,900 »	5,484,446 »	5,454 »	»	
15,652,900 »	15,507,971 »	144,929 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.	15,652,900 »
				<i>Traitement et soldè de l'artillerie.</i>	
				<i>Traitement, soldè et accessoires.</i>	
				ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.	
				<i>Officers.</i>	
				Colonels, à 9,500 . . . fr.	47,500 »
				Lieutenants-colonels, à 7,100	55,500 »
				Majors, à 6,500	31,500 »
				Capitaines commandants, à 4,600	52,200 »
				— en second de 2 ^e classe, à 5,500	58,500 »
				Majors commandants du matériel, à 5,500	27,500 »
				Garde d'artillerie principal, à 4,000	4,000 »
				Gardes d'artillerie de 1 ^{re} classe, à 5,700	22,200 »
				— de 2 ^e — , à 2,750	22,000 »
				— de 3 ^e — , à 2,000	12,000 »
				59 58	275,500 »
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	1,567 50
				RESTE fr.	272,152 50
				<i>Sous-officiers et employés.</i>	
				20 » Conducteurs de 1 ^{re} classe, à 1,250 . . . fr.	24,600 »
				20 » — de 2 ^e — , à 1,060	21,200 »
				12 » — de 3 ^e — , à 950	11,400 »
				5 » Maîtres artificiers, à 1,250	5,690 »
				1 » Contrôleur principal, à 5,000	5,000 »
				5 » — de 1 ^{re} classe, à 2,550	7,650 »
				5 » — de 2 ^e — , à 2,100	6,500 »
				5 » Réviseurs de 1 ^{re} classe, à 1,700	5,100 »
				1 » — de 2 ^e — , à 1,500	1,500 »
				66 »	84,440 »
				<i>Régiments et compagnies spéciales.</i>	
				588 527 Officiers de tous grades	1,469,714 50
				6,551 1,562 Sous-officiers, brigadiers et soldats	2,042,799 72
				6,719 1,889	
				Haute paye pour chevrons d'ancienneté	10,000 »
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers	1,500 »
				— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à al- louer aux officiers qui camperont à Beverloo et à Brasschaet, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	4,000 »
				Première mise de petit équipement à allouer à 1,860 miliciens et 170 volon- taires à incorporer, soit { 560 hommes à cheval, à 50 fr. 18,000 » } 1,070 — à pied, à 50 " 60,120 » }	78,120 »
					5,962,706 72
				A DÉDUIRE :	
				Pour 61,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes	44,550 »
				Pour vacances et petites permissions	55,727 08
					100,257 08
					3,862,449 64
				A REPORTER fr.	3,862,449 64
					15,652,900 »

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

2° De 6 régiments formés : le 1^{er} de 4 batteries à cheval, de 2 compagnies du train, d'une compagnie de pontonniers, d'une compagnie d'ouvriers d'artillerie, d'une compagnie d'ouvriers armuriers, d'une compagnie d'artificiers et d'une batterie de dépôt; les 2^e et 3^e régiments chacun de 8 batteries montées et d'une batterie de dépôt; les 4^e, 5^e et 6^e régiments chacun de 16 batteries de siège, de 1 batterie de réserve et de 1 batterie de dépôt.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.		1 ^{er} régiment.		2 ^e et 3 ^e régiment.		4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régiments.		Totaux.			Traitement annuel.	Montant.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.				
										rations fortes.	rations légères.			
États-majors des régiments.														
Colonels	1	5	1	5	1	5	1	2	6	9	6	9,500	57,000	
Lieutenants-colonels	1	2	1	2	1	2	1	2	6	6	6	7,100	42,600	
Majors	2	4	4	8	5	10			25	20	50	6,500	157,500	
Capitaines commandants-adjudants-majors	1	2	1	2	1	1			6	6	5	5,100	50,600	
Lieutenants adjudants-majors	1	2	1	2	1	1			6	6	5	5,650	21,900	
Capitaines commandants-instructeurs	1	2	1	2					5	6		5,100	15,500	
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1		1		1				6			5,800	22,800	
Lieutenants et sous-lieuten. officiers-payeurs	1		1		1				6			2,550	14,100	
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	1		1		1				6			5,400	20,400	
Médecins de régim ^t { avec rang de major.	1	1	1	1	1				5	5		6,500	18,900	
{ — de cap. de 1 ^{re} cl.									5			5,100	15,500	
— de bat ^{on} { de 1 ^{re} classe.	1	1	1	1	2				4	5		4,200	16,800	
{ de 2 ^e —									5			5,250	16,250	
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1	1	1	1					5	5		4,200	12,600	
— de 2 ^e —	1	1	1	1					5	5		2,800	8,400	
Batteries à cheval.														
Capitaines commandants	1	2	4	8					4	8		5,100	20,400	
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4					4	4		4,200	16,800	
Lieutenants	a) 5	6	6	12					6	12		5,250	19,500	
Sous-lieutenants			6	12					6	12		2,800	16,800	
Batteries montées.														
Capitaines commandants	1	2			8	16			16	32		5,100	81,600	
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1			8	8			16	16		4,200	67,200	
Lieutenants	a) 5	6			12	24			24	48		5,250	78,000	
Sous-lieutenants					12	24			24	48		2,800	67,200	
Batteries de siège.														
Capitaines commandants	1					16			48			4,600	220,800	
Lieutenants	1					16			48			2,750	152,000	
Sous-lieutenants	1					16			48			2,550	112,800	
Batteries de réserve.														
Capitaines commandants	1					1			5			4,600	15,800	
Lieutenants	1					1			5			2,750	8,250	
Sous-lieutenants	1					1			5			2,550	7,050	
Batteries de dépôt des 1^{er}, 2^e et 3^e régiments.														
Capitaines commandants	1	2	1	2	1	2			5	6		5,100	15,500	
Lieutenants	1	2	1	2	1	2			5	6		5,250	9,750	
Sous-lieutenants	1	2	1	2	1	2			5	6		2,800	8,400	
Batteries de dépôt des 4^e, 5^e et 6^e régiments.														
Capitaines commandants	1					1			5			4,600	15,800	
Lieutenants	1					1			5			2,750	8,250	
Sous-lieutenants	1					1			5			2,550	7,050	
2 compagnies du train d'artillerie.														
Pour deux compagnies { Capitaines commandants	1	2	1	2					1	2		5,100	5,100	
{ — en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e cl.	1	2	1	2					1	2		4,200	4,200	
{ Lieutenants	5	5	5	5					5	5		5,250	9,750	
{ Sous-lieutenants	5	5	5	5					5	5		2,800	8,400	
Compagnie de pontonniers.														
Capitaine commandant	1	1	1	1					1		1	4,600	4,600	
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	1	1					1		1	5,500	5,500	
Lieutenants	2	2	2	2					2		2	2,750	5,500	
Sous-lieutenants	2	2	2	2					2		2	2,550	4,700	
1^{re} Compagnie d'ouvriers d'artillerie, 2^e Compagnie d'ouvriers armuriers, 3^e artificiers.														
Pour chaque compagnie { Capitaine commandant	1		5						5			4,600	15,800	
{ Lieutenant	1		5						5			2,750	8,250	
{ Sous-lieutenants	2		6						6			2,550	14,100	
	4													
			65	77	59	101	69	16	588	255	74		1,477,100	

a) 1 lieutenant pour les batteries impaires et 2 pour les batteries paires.
2 sous-lieutenants

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 ^{er} régiment.			2 ^e et 3 ^e régiments.			4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régiments.	Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.	
	Chevaux			Chevaux			Chevaux				Chevaux							
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.					
Petits états-majors des régiments.																		
Adjutants sous-officiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	2	12	6	4,580	2 75	12,045	"		
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	5	"	565	2 55	857 75	"		
Trompettes-majors.	"	"	"	1	1	"	1	1	"	1	6	3	1,825	2 24	4,088	"		
— brigadiers.	"	"	"	1	1	"	1	1	"	1	6	3	2,190	1 70	5,725	50		
Maréchaux des logis chefs secrétaires	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	3	"	1,095	2 55	2,573	25		
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	3	"	1,095	2 05	2,244	75		
— armuriers	"	"	"	1	"	"	1	"	"	1	6	"	2,190	1 70	5,725	"		
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers.	"	"	"	3	"	"	3	"	"	2	15	"	5,475	" 75	4,106	25		
Ouvriers selliers avec rang de soldat.	"	"	"	2	"	"	2	"	"	2	2	"	750	" 90	657	"		
	"	"	"	"	"	"	2	"	"	4	"	"	1,460	" 84	1,226	40		
4 batteries à cheval.																		
Adjutants de batterie	1	1	"	4	4	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 45	5,577	"		
Maréchaux des logis chefs.	1	1	"	4	4	"	"	"	"	4	4	"	1,460	2 55	5,451	"		
Maréchaux des logis — fourriers.	6	6	"	24	24	"	"	"	"	24	24	"	8,760	1 90	16,044	"		
Brigadiers	1	1	"	4	4	"	"	"	"	4	4	"	1,460	1 90	2,774	"		
— artificiers	6	6	"	24	24	"	"	"	"	24	24	"	8,760	1 02	8,955	20		
Trompettes	5	5	"	12	12	"	"	"	"	12	12	"	4,580	" 90	5,942	"		
Selliers, charrons, forgerons et charpentiers.	2	2	"	8	8	"	"	"	"	8	8	"	2,920	1 50	4,380	"		
Maréchaux ferrants.	4	"	"	16	"	"	"	"	"	16	"	"	5,840	" 90	5,256	"		
Canonnières de 1 ^{re} classe	2	"	"	8	"	"	"	"	"	8	"	"	2,920	" 80	2,556	"		
— de 2 ^e classe	12	42	40	48	168	160	"	"	"	48	168	160	17,520	" 85	14,892	"		
	68			272			"	"	"	272			99,280	" 80	79,424	"		
16 batteries montées.																		
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	8	"	"	16	"	"	5,840	2 45	14,508	"		
Maréchaux des logis chefs.	1	"	"	"	"	"	8	"	"	16	"	"	5,840	2 55	15,724	"		
Maréchaux des logis — fourriers	7	"	"	"	"	"	56	"	"	112	"	"	40,880	1 90	77,072	"		
Brigadiers à cheval.	1	15	"	"	"	"	16	104	"	16	"	"	5,840	1 90	11,096	"		
— artificiers	4	"	"	"	"	"	16	"	"	32	"	"	11,680	1 02	11,913	60		
Trompettes	4	"	"	"	"	"	52	"	"	64	"	"	25,560	" 95	22,192	"		
Selliers, forgerons et charpentiers	2	"	"	"	"	"	16	"	"	32	"	"	11,080	" 84	9,811	20		
Maréchaux ferrants	5	"	"	"	"	"	24	"	"	48	"	"	17,520	" 84	14,716	80		
Canonnières de 1 ^{re} classe	1	"	"	"	"	"	8	"	"	16	"	"	5,840	" 75	4,380	"		
— de 2 ^e classe	8	"	"	"	"	"	64	"	"	128	"	"	46,720	" 75	35,040	"		
Conducteurs	32	"	"	"	"	"	256	"	"	512	"	"	186,880	" 65	117,754	40		
	54	52	"	"	"	"	272	416	"	544	852	"	198,560	" 80	158,848	"		
48 batteries de siège.																		
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	17,520	2 15	57,068	"		
Maréchaux des logis chefs.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	17,520	2 05	35,916	"		
Maréchaux des logis — fourriers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	80	240	"	87,600	1 70	148,920	"		
Brigadiers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	16	48	"	17,520	1 70	29,784	"		
— artificiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	96	288	"	105,120	" 95	99,864	"		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	32	96	"	55,040	" 84	29,453	00		
Charrons, forgerons et charpentiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	32	96	"	55,040	1 50	47,654	40		
Maréchaux ferrants	5	"	"	"	"	"	"	"	"	48	144	"	52,560	" 84	44,150	40		
Canonnières de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	128	584	"	140,160	" 75	105,120	"		
— de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	704	2,112	"	770,880	" 65	485,654	40		
3 batteries de réserve (cadres).																		
Maréchaux des logis chefs.	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	"	1,095	2 05	2,244	75		
Maréchaux des logis — fourriers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	6	18	"	6,570	1 70	11,109	"		
Brigadiers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	"	1,095	1 70	1,861	50		
— artificiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	6	18	"	6,570	" 95	6,241	50		
Charrons, forgerons et charpentiers.	5	"	"	"	"	"	"	"	"	5	9	"	5,285	" 84	2,759	40		
Elèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6	"	2,190	" 65	1,579	70		
Batterie de dépôt (1^{er} régiment).																		
Maréchal des logis chef	1	1	"	1	1	"	"	"	"	1	1	"	565	2 55	857 75	"		
Maréchaux des logis — fourriers	4	4	"	4	4	"	"	"	"	4	4	"	1,460	1 90	2,774	"		
Brigadiers	1	1	"	1	1	"	"	"	"	1	1	"	565	1 90	693 50	"		
— artificiers.	2	2	"	2	2	"	"	"	"	2	2	"	750	1 02	744 00	"		
Trompettes	2	2	"	2	2	"	"	"	"	2	2	"	750	" 90	657	"		
Maréchaux ferrants.	2	"	"	2	"	"	"	"	"	2	"	"	750	1 50	1,095	"		
	2	"	"	2	"	"	"	"	"	2	"	"	750	" 80	584	"		
2 batteries de dépôt (2^e et 3^e régiments).																		
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	1	1	"	2	2	"	750	2 55	1,715	50		
Maréchaux des logis — fourriers	4	4	"	"	"	"	4	4	"	8	8	"	2,920	1 90	5,548	"		
Brigadiers à cheval.	1	1	"	"	"	"	1	1	"	2	2	"	750	1 90	1,587	"		
— à pied	1	1	"	"	"	"	1	1	"	2	2	"	750	1 02	744 00	"		
— artificiers	2	"	"	"	"	"	2	"	"	4	"	"	1,460	" 95	1,587	"		
Trompettes	1	"	"	"	"	"	1	"	"	2	"	"	750	" 84	615 20	"		
Maréchaux ferrants	2	2	"	"	"	"	2	2	"	4	4	"	1,460	1 50	2,190	"		
	1	"	"	"	"	"	1	"	"	2	"	"	750	" 75	547 50	"		
3 batteries de dépôt (4^e, 5^e et 6^e régiments).																		
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3	"	1,095	2 05	2,244	75		
Maréchaux des logis — fourriers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	4	12	"	4,580	1 70	7,446	"		
Brigadiers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5	"	1,095	1 70	1,861	50		
Trompettes	4	"	"	"	"	"	"	"	"	4	12	"	4,580	" 95	4,161	"		
	2	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6	"	2,190	1 56	2,978	40		
	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
TOTAUX A REPORTER																		
	451	264	160	810	117	416	1,209	5,698	498	992	2,079,770		1,828,055	05				

TROUPES (SUITE).

GRADES.	COMPOSITION d'une batterie.			1 ^{er} régiment.			2 ^e et 3 ^e régiments.			4 ^e , 5 ^e et 6 ^e régiments. (Chacun.)	Totaux.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	Montant.	Observations.			
	Chevaux			Chevaux			Chevaux				Chevaux							Batteries de siège et pontonn.		
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.							
REPORT.	"	"	"	451	264	160	810	117	416	1,209	5,698	498	992	"	2,079,770		1,828,055 05			
2 compagnies du train.																				
Maréchaux des logis chefs	2										2				750	2 55	1,700 90			
Maréchaux des logis	16										16				5,840	1 88	10,979 20			
— — fourriers	2	12	"	"	"	"	"	"	"	"	2	12	"		750	1 88	1,572 40			
Brigadiers	16										16				5,840	1 02	5,956 80			
Trompettes	4										4				1,460	1 48	2,160 80			
Conducteurs.	90		60								90		60		52,850	" 80	26,280 "			
	150	12	60																	
Compagnie de pontonniers.																				
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 25	821 25			
— — constructeur	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 25	821 25			
Maréchaux des logis	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 88	6,862 "			
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 88	686 20			
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 12	4,088 "			
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	992 80			
Maîtres-ouvriers	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	1 02	7,446 "			
Pontonniers de 1 ^{re} classe.	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	" 85	6,205 "			
— de 2 ^e —	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	"	"	"	26,280	" 75	19,710 "			
	157	"	"																	
Compagnie d'ouvriers d'artillerie.																				
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 55	950 75			
Maréchaux des logis	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	2 10	9,198 "			
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 10	766 50			
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	1 05	5,852 50			
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	992 80			
Canoniers de 1 ^{re} classe	56	"	"	"	"	"	"	"	"	"	56	"	"	"	15,140	" 95	12,485 "			
— de 2 ^e —	48	"	"	"	"	"	"	"	"	"	48	"	"	"	17,520	" 75	15,140 "			
— de 3 ^e —	24	"	"	"	"	"	"	"	"	"	24	"	"	"	8,760	" 65	5,518 80			
	154	"	"																	
Compagnie d'ouvriers armuriers.																				
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 05	748 25			
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	1 70	4,964 "			
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 70	620 50			
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	" 95	5,467 50			
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	992 80			
Canoniers-armuriers de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	"	4,580	" 75	5,285 "			
— — de 2 ^e classe	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	"	55,040	" 65	22,075 20			
	150	"	"																	
Compagnie d'artificiers.																				
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	2 05	748 25			
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	"	2,920	1 70	4,964 "			
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	565	1 70	620 50			
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	"	5,650	" 95	5,467 50			
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	"	750	1 56	992 80			
Artificiers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	"	7,500	" 75	5,475 "			
— de 2 ^e —	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	"	21,900	" 65	15,797 "			
	102	"	"																	
	655	12	60	451	264	160	810	117	416	1,209	6,551	510	1,052	"	2,510,815		2,057,218 50			
											Chevaux d'officiers.									
													1,502							
													255		74					
													1,815		74					
													1,889							
															Augmentation résultant de l'année bissextile		5,581 42			
															TOTAL fr.		2,042,799 72			

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,652,000	»	15,507,971	»	144,929	»
15,652,000	»	15,507,971	»	144,929	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEBA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 3,862,449 64	15,052,000 »	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux × 565 = 15,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c. fr. 18,051 » Augmentation résultant de l'année bissextile 49 40 <hr/> 18,080 40		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 1,562 chevaux de troupe, soit pour 570,150 journées, à 9 centimes fr. 51,511 70 Augmentation résultant de l'année bissextile 140 58 <hr/> 51,452 28		
		Casernement des chevaux.		
	d.	1,562 chevaux × 565 = 570,150 journées de casernement de chevaux de troupe, à 4 centimes fr. 22,805 20 Augmentation résultant de l'année bissextile 62 48 <hr/> 22,867 68		
		Moyens de transport.	4,067,000 »	»
14 (suite)	e.	Moyens de transport aux troupes en marche	15,000 »	»
		Logement et nourriture.		
	f.	Miliciens à incorporer 5,700 journées. Mouvements éventuels pendant l'année 5,000 Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 5,000 — — à Brasschaet (id.). 20,100 <hr/> 26,100 29,800 journées, à fr. 1 25 c. 57,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
	g.	Inspecteur général. fr. 2,500 » Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 » Inspecteur des armes de guerre. 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » Six régiments, à 9,000 francs 54,000 » <hr/> 59,900 »		
		A REPORTER. fr.	19,719,900 »	»

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,652,000	»	15,507,971	»	144,029	»
4,067,000	»	4,061,000	»	6,000	»
19,719,000	»	19,568,971	»	150,929	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT. fr.	19,719,900 "
			<i>Traitement et solde du génie.</i>		
			<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
			ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.		
			<i>Officiers.</i>		
		5 6	Colonels, à 9,500 . . . fr.	28,500 "	
		6 6	Lieutenants-colonels, à 7,100	42,600 "	
		6 6	Majors, à 6,500	37,800 "	
		17 } 7	Capitaines en 1 ^{re} , à 4,600	78,200 "	
		11 } 7	— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à 5,700	40,700 "	
		11 } 7	Lieutenants, à 2,750	50,250 "	
		54 25		258,050 "	
			A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$ pour médicaments	1,290 25	
				256,759 75	
			<i>Gardes.</i>		
		6 "	Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 5,200 . . . fr.	19,200 "	
		6 "	— — de 2 ^e — , à 2,800	16,800 "	
		11 "	— de 1 ^{re} classe, à 2,400	26,400 "	
		11 "	— de 2 ^e — , à 2,000	22,000 "	
		11 "	— de 3 ^e — , à 1,600	17,600 "	
		45 "		102,000 "	
		5 "	Écluseurs, à 900	4,500 "	
				106,500 "	
			<i>Régiment.</i>		
		68 11	Officiers de tous grades	247,934 "	
		967 "	Sous-officiers et soldats	299,270 83	
		1055 11			
			Haute paye pour chevrons d'ancienneté	1,000 "	
			Indemnité aux sous-officiers promus officiers	860 "	
			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	2,000 "	
			Première mise de petit équipement à allouer à 240 miliciens et à 48 volontaires à incorporer, à 56 francs	10,568 "	
				924,652 65	
			A DÉDUIRE :		
			Pour 14,000 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 66 centimes	9,240 "	
			Pour vacances et petites permissions	11,916 45	
				21,156 45	
			Reste	905,496 20	
			A REPORTER. fr.	905,496 20	19,719,900 "

(426A)

GÉNIE.

Cette arme se compose . 1° d'un état-major particulier, 2° d'un regiment de dix compagnies et d'un dépôt, 3° de trois compagnies spéciales.

OFFICILRS

GRADES.	COMPOSITION DE L'ETAT MAJOR ET DES COMPAGNIES									TRAITEMENT annuel	MONTANT.	
	ETAT MAJOR du régiment		10 compagn actives	1 compagn spéciale	1 compagn de pontons	1 compagn d' ouvriers	1 compagn de dépôt	TOTAL.				
	Hommes	Chevaux						Hommes	Chevaux			
<i>Etat-major du corps</i>												
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	9 500 »	9,500 »	
Lieutenant colonel	1	2	»	»	»	»	»	1	2	7,100 »	7,100 »	
Majors	3	6	»	»	»	»	»	3	6	6,500 »	18,900 »	
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	1	1	»	»	»	»	»	1	1	5,100 »	5,100 »	
Lieutenants adjoints majors	3	»	»	»	»	»	»	3	»	5,150 »	9,450 »	
Capitaine quartier maître	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800 »	3,800 »	
Sous lieutenant officier payeur	1	»	»	»	»	»	»	1	»	2,200 »	2,200 »	
Capitaine administrateur d'habillement	1	»	»	»	»	»	»	1	»	3,400 »	3,400 »	
Médecin de régiment, major	1	»	»	»	»	»	»	1	»	6,500 »	6,500 »	
— de bataillon de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200 »	4,200 »	
<i>Compagnies</i>												
Capitaine en 1 ^{er}	»	»	10	1	1	1	1	14	»	4,600 »	64,400 »	
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e et	»	»	10	»	1	»	»	11	»	3,700 »	40,700 »	
Lieutenants	»	»	10	1	2	1	1	15	»	2,780 »	41,250 »	
Sous lieutenants	»	»	10	1	1	1	1	14	»	2,550 »	32,900 »	
	11	11	40	3	»	3	3	68	11		249,200 »	
										A déduire 1/2 p 0/0 pour médicaments		1,216 »
										Reste		fr 247,984 »

TROUPES

GRADES	COMPOSITION DE L'ETAT-MAJOR et des compagnies							NOMBRE de jours	SOLDES journaliers	MONTANT.		
	ÉTAT MAJOR du CORPS.	10 compagn actives	1 compagn spéciale	1 compagn de pontons	1 compagn d' ouvriers	1 compagn de dépôt	TOTAL					
											de jours	journaliers
<i>État major du corps</i>												
Adjudants sous officiers	2	»	»	»	»	»	2	730	2 75	2,007 50		
Sergent chef	1	»	»	»	»	»	1	565	2 10	766 50		
Caporal chef	1	»	»	»	»	»	1	565	1 15	419 75		
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	1	565	2 05	748 25		
Sergent armurier	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	675 25		
Maîtres tailleur et cordonnier	2	»	»	»	»	»	2	730	» 95	695 50		
Sergent garde magasin	1	»	»	»	»	»	1	565	1 85	675 25		
<i>Compagnies</i>												
Sergents majors	»	10	1	1	1	1	14	5,110	2 05	10,475 50		
Sergents	»	60	»	6	6	6	78	28,470	1 85	52,669 50		
— fourriers	»	10	1	1	1	1	14	5,110	1 85	9,433 50		
Caporaux	»	80	»	8	8	8	104	37,960	» 95	56,062 »		
Chirons	»	20	2	2	2	»	26	9,490	» 72	6,852 80		
Élèves chirons	»	»	»	»	»	2	2	730	» 65	459 50		
Soldats de 1 ^{re} classe	»	210	»	20	20	»	250	91,250	» 75	68,437 50		
— de 2 ^e classe	»	300	»	40	40	»	470	171,530	» 65	108,076 50		
	2	780	4	78	78	18	967	352,955		298,453 20		
										Augmentation résultant de l'année bissextile		817 68
										TOTAL		fr 299,270 88

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,719,900 »	19,568,971 »	150,929 »	»		
19,719,900 »	19,568,971 »	150,929 »	°		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 905,400 20	10,719,900 »	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 56 chevaux X 505 = 13,140 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c. fr. 17,082 »		
		Augmentation résultant de l'année bissextile 46 80		
		17,128 80		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 2,000 »		
		Logement et nourriture.	959,000 »	»
		Miliciens à incorporer 500 journées.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,000		
		2,600 —		
		3,100 journées, à fr. 1 25 c. 3,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (*)		
		Inspecteur général. 2,500 »		
	e.	2 directeurs dans les divisions territoriales 3,000 »		
		Le régiment 7,000 »		
		12,500 »		
		A REPORTER. fr. 20,658,900 »		»

(*) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
19,719,900 »	19,568,971 »		150,929 »	»	
959,000 »	919,000 »		20,000 »	»	
20,658,000 »	20,487,971 »		170,929 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	20,658,900	"
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		Traitement, solde et accessoires.		
	EFFECTIF.			
	57	Officiers de tous grades fr.	125,270	50
	18	Commis aux écritures	20,700	"
	552	Sous-officiers et soldats	248,660	40
a.	627			
		Haute paye pour chevrons d'ancienneté	6,000	"
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	800	"
		Première mise de petit équipement à 75 volontaires et miliciens à incorporer, à 15 francs	1,125	"
		<u>402,555</u>	90	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 800 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c ^e	880	"
		Pour vacances et petites permissions	5,775	90
		<u>4,655</u>	90	
		RESTE. fr.	397,900	"
b.		55 Sœurs hospitalières, à 800 francs.	26,400	"
c.		Frais d'administration	4,000	"
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	400	"
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	21,087,600	"

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	"	"	"	1,761	24,028	26,689
" 15. — Cavalerie	"	"	"	372	5,114	5,486
" 14. — Artillerie	59	66	125	588	6,551	6,719
" 15. — Génie	54	50	104	68	967	1,035
" 16. — Bataillon d'administration	"	"	"	57	570	627
	115	116	220	2,646	37,910	40,556

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																											
		Augmentation.	Diminution.																																																																																																																																																																																																												
20,658,990	20,437,971	170,929	"	<p>Ce bataillon se compose</p> <p>1° D'une administration centrale;</p> <p>2° De quatre compagnies qui se subdivisent chacune en trois sections, savoir :</p> <p>1^{re} Service des hôpitaux, 2^e service des boulangeries, 3^e service des fourrages</p>																																																																																																																																																																																																											
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRANDES</th> <th colspan="5">NOMBRE D'OFFICIERS.</th> <th rowspan="2">Traitement annuel</th> <th rowspan="2">MONTANT</th> </tr> <tr> <th>Etat-major</th> <th>Hôpitaux</th> <th>Boulangeries</th> <th>Fourrages</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="8"><i>Officers</i></td> </tr> <tr> <td>Officier supérieur d'administration</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>4,500</td> <td>4,500</td> </tr> <tr> <td>Officiers subalternes d'adm de 1^{re} classe</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>1</td> <td>1</td> <td>7</td> <td>5,000</td> <td>21,000</td> </tr> <tr> <td>Id de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>4</td> <td>15</td> <td>2,500</td> <td>37,500</td> </tr> <tr> <td>Id id. de 3^e id.</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>17</td> <td>2,100</td> <td>35,700</td> </tr> <tr> <td>Id id. de 4^e id.</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>5</td> <td>5</td> <td>17</td> <td>1,600</td> <td>27,200</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>2</td> <td>23</td> <td>17</td> <td>15</td> <td>57</td> <td></td> <td>125,900</td> </tr> <tr> <td colspan="7">A DÉDUIRE 1/2 p. 100 pour médicaments</td> <td>629 50</td> </tr> <tr> <td colspan="7">Reste</td> <td>fr. 125,270 50</td> </tr> <tr> <td colspan="8"><i>Commis aux écritures</i></td> </tr> <tr> <td>Commis aux écritures de 1^{re} classe</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>9</td> <td>1,200</td> <td>10,800</td> </tr> <tr> <td>Idem de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>5</td> <td>9</td> <td>1,100</td> <td>9,900</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>18</td> <td></td> <td>20,700</td> </tr> </tbody> </table>					GRANDES	NOMBRE D'OFFICIERS.					Traitement annuel	MONTANT	Etat-major	Hôpitaux	Boulangeries	Fourrages	TOTAL	<i>Officers</i>								Officier supérieur d'administration	1	"	"	"	1	4,500	4,500	Officiers subalternes d'adm de 1 ^{re} classe	"	5	1	1	7	5,000	21,000	Id de 2 ^e id.	"	6	5	4	15	2,500	37,500	Id id. de 3 ^e id.	"	6	6	5	17	2,100	35,700	Id id. de 4 ^e id.	"	6	5	5	17	1,600	27,200	TOTAL	2	23	17	15	57		125,900	A DÉDUIRE 1/2 p. 100 pour médicaments							629 50	Reste							fr. 125,270 50	<i>Commis aux écritures</i>								Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	"	6	"	5	9	1,200	10,800	Idem de 2 ^e id.	"	6	"	5	9	1,100	9,900	TOTAL	"	12	"	6	18		20,700																																																																																						
GRANDES	NOMBRE D'OFFICIERS.					Traitement annuel	MONTANT																																																																																																																																																																																																								
	Etat-major	Hôpitaux	Boulangeries	Fourrages	TOTAL																																																																																																																																																																																																										
<i>Officers</i>																																																																																																																																																																																																															
Officier supérieur d'administration	1	"	"	"	1	4,500	4,500																																																																																																																																																																																																								
Officiers subalternes d'adm de 1 ^{re} classe	"	5	1	1	7	5,000	21,000																																																																																																																																																																																																								
Id de 2 ^e id.	"	6	5	4	15	2,500	37,500																																																																																																																																																																																																								
Id id. de 3 ^e id.	"	6	6	5	17	2,100	35,700																																																																																																																																																																																																								
Id id. de 4 ^e id.	"	6	5	5	17	1,600	27,200																																																																																																																																																																																																								
TOTAL	2	23	17	15	57		125,900																																																																																																																																																																																																								
A DÉDUIRE 1/2 p. 100 pour médicaments							629 50																																																																																																																																																																																																								
Reste							fr. 125,270 50																																																																																																																																																																																																								
<i>Commis aux écritures</i>																																																																																																																																																																																																															
Commis aux écritures de 1 ^{re} classe	"	6	"	5	9	1,200	10,800																																																																																																																																																																																																								
Idem de 2 ^e id.	"	6	"	5	9	1,100	9,900																																																																																																																																																																																																								
TOTAL	"	12	"	6	18		20,700																																																																																																																																																																																																								
428,700	428,000	700	"	<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">GRANDES</th> <th colspan="4">EFFECTIF sous les armes</th> <th rowspan="2">Nombre de jours</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>Hôpitaux.</th> <th>Boulangeries</th> <th>Fourrages</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="7"><i>Sous-officiers et soldats.</i></td> </tr> <tr> <td colspan="7"><i>Service des hôpitaux.</i></td> </tr> <tr> <td>Végétariens et dependants de 1^{re} classe</td> <td>10</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>10</td> <td>3,650</td> <td>1 60 3,840</td> </tr> <tr> <td>Id de 2^e id.</td> <td>10</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>10</td> <td>3,650</td> <td>1 40 3,410</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers majors de 1^{re} id.</td> <td>12</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>4,750</td> <td>1 60 7,008</td> </tr> <tr> <td>Id de 2^e id.</td> <td>12</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>4,500</td> <td>1 40 6,132</td> </tr> <tr> <td>Portiers de 1^{re} id.</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>2,100</td> <td>1 45 3,175 50</td> </tr> <tr> <td>Id de 2^e id.</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>2,100</td> <td>1 25 2,737 50</td> </tr> <tr> <td>Cuisiniers de 1^{re} id.</td> <td>8</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8</td> <td>3,920</td> <td>1 45 4,254</td> </tr> <tr> <td>Id de 2^e id.</td> <td>8</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>8</td> <td>3,920</td> <td>1 25 3,650</td> </tr> <tr> <td>Tisanners de 1^{re} id.</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>2,100</td> <td>1 45 3,175 50</td> </tr> <tr> <td>Id de 2^e id.</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>2,100</td> <td>1 25 2,737 50</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers de 1^{re} id.</td> <td>80</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 10 52,120</td> </tr> <tr> <td>Id de 2^e id.</td> <td>80</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>80</td> <td>29,200</td> <td>1 10 29,200</td> </tr> <tr> <td colspan="7"><i>Service des boulangeries.</i></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>"</td> <td>20</td> <td>7,500</td> <td>1 90 13,870</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>"</td> <td>24</td> <td>"</td> <td>24</td> <td>8,760</td> <td>1 60 14,016</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>"</td> <td>50</td> <td>"</td> <td>50</td> <td>10,950</td> <td>1 20 15,140</td> </tr> <tr> <td>Id de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>62</td> <td>"</td> <td>62</td> <td>22,650</td> <td>1 10 24,895</td> </tr> <tr> <td colspan="7"><i>Service des fourrages</i></td> </tr> <tr> <td>Sergents surveillants</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12</td> <td>12</td> <td>4,580</td> <td>1 90 8,522</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>16</td> <td>16</td> <td>5,840</td> <td>1 60 9,544</td> </tr> <tr> <td>Ouvriers de 1^{re} classe</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>40</td> <td>40</td> <td>14,600</td> <td>1 20 17,520</td> </tr> <tr> <td>Id de 2^e id.</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>104</td> <td>104</td> <td>57,060</td> <td>1 10 41,756</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td></td> <td>136</td> <td>172</td> <td>352</td> <td>112,420</td> <td></td> <td>217,981</td> </tr> <tr> <td colspan="7">Augmentation résultant de l'année bissextile</td> <td>679 40</td> </tr> <tr> <td colspan="7">TOTAL</td> <td>fr. 218,660 40</td> </tr> </tbody> </table>	GRANDES	EFFECTIF sous les armes				Nombre de jours	MONTANT.	Hôpitaux.	Boulangeries	Fourrages	TOTAL	<i>Sous-officiers et soldats.</i>							<i>Service des hôpitaux.</i>							Végétariens et dependants de 1 ^{re} classe	10	"	"	10	3,650	1 60 3,840	Id de 2 ^e id.	10	"	"	10	3,650	1 40 3,410	Infirmiers majors de 1 ^{re} id.	12	"	"	12	4,750	1 60 7,008	Id de 2 ^e id.	12	"	"	12	4,500	1 40 6,132	Portiers de 1 ^{re} id.	6	"	"	6	2,100	1 45 3,175 50	Id de 2 ^e id.	6	"	"	6	2,100	1 25 2,737 50	Cuisiniers de 1 ^{re} id.	8	"	"	8	3,920	1 45 4,254	Id de 2 ^e id.	8	"	"	8	3,920	1 25 3,650	Tisanners de 1 ^{re} id.	6	"	"	6	2,100	1 45 3,175 50	Id de 2 ^e id.	6	"	"	6	2,100	1 25 2,737 50	Infirmiers de 1 ^{re} id.	80	"	"	80	29,200	1 10 52,120	Id de 2 ^e id.	80	"	"	80	29,200	1 10 29,200	<i>Service des boulangeries.</i>							Sergents surveillants	"	20	"	20	7,500	1 90 13,870	Brigadiers	"	24	"	24	8,760	1 60 14,016	Ouvriers de 1 ^{re} classe	"	50	"	50	10,950	1 20 15,140	Id de 2 ^e id.	"	62	"	62	22,650	1 10 24,895	<i>Service des fourrages</i>							Sergents surveillants	"	"	12	12	4,580	1 90 8,522	Brigadiers	"	"	16	16	5,840	1 60 9,544	Ouvriers de 1 ^{re} classe	"	"	40	40	14,600	1 20 17,520	Id de 2 ^e id.	"	"	104	104	57,060	1 10 41,756	TOTAL		136	172	352	112,420		217,981	Augmentation résultant de l'année bissextile							679 40	TOTAL							fr. 218,660 40
GRANDES	EFFECTIF sous les armes					Nombre de jours	MONTANT.																																																																																																																																																																																																								
	Hôpitaux.	Boulangeries	Fourrages	TOTAL																																																																																																																																																																																																											
<i>Sous-officiers et soldats.</i>																																																																																																																																																																																																															
<i>Service des hôpitaux.</i>																																																																																																																																																																																																															
Végétariens et dependants de 1 ^{re} classe	10	"	"	10	3,650	1 60 3,840																																																																																																																																																																																																									
Id de 2 ^e id.	10	"	"	10	3,650	1 40 3,410																																																																																																																																																																																																									
Infirmiers majors de 1 ^{re} id.	12	"	"	12	4,750	1 60 7,008																																																																																																																																																																																																									
Id de 2 ^e id.	12	"	"	12	4,500	1 40 6,132																																																																																																																																																																																																									
Portiers de 1 ^{re} id.	6	"	"	6	2,100	1 45 3,175 50																																																																																																																																																																																																									
Id de 2 ^e id.	6	"	"	6	2,100	1 25 2,737 50																																																																																																																																																																																																									
Cuisiniers de 1 ^{re} id.	8	"	"	8	3,920	1 45 4,254																																																																																																																																																																																																									
Id de 2 ^e id.	8	"	"	8	3,920	1 25 3,650																																																																																																																																																																																																									
Tisanners de 1 ^{re} id.	6	"	"	6	2,100	1 45 3,175 50																																																																																																																																																																																																									
Id de 2 ^e id.	6	"	"	6	2,100	1 25 2,737 50																																																																																																																																																																																																									
Infirmiers de 1 ^{re} id.	80	"	"	80	29,200	1 10 52,120																																																																																																																																																																																																									
Id de 2 ^e id.	80	"	"	80	29,200	1 10 29,200																																																																																																																																																																																																									
<i>Service des boulangeries.</i>																																																																																																																																																																																																															
Sergents surveillants	"	20	"	20	7,500	1 90 13,870																																																																																																																																																																																																									
Brigadiers	"	24	"	24	8,760	1 60 14,016																																																																																																																																																																																																									
Ouvriers de 1 ^{re} classe	"	50	"	50	10,950	1 20 15,140																																																																																																																																																																																																									
Id de 2 ^e id.	"	62	"	62	22,650	1 10 24,895																																																																																																																																																																																																									
<i>Service des fourrages</i>																																																																																																																																																																																																															
Sergents surveillants	"	"	12	12	4,580	1 90 8,522																																																																																																																																																																																																									
Brigadiers	"	"	16	16	5,840	1 60 9,544																																																																																																																																																																																																									
Ouvriers de 1 ^{re} classe	"	"	40	40	14,600	1 20 17,520																																																																																																																																																																																																									
Id de 2 ^e id.	"	"	104	104	57,060	1 10 41,756																																																																																																																																																																																																									
TOTAL		136	172	352	112,420		217,981																																																																																																																																																																																																								
Augmentation résultant de l'année bissextile							679 40																																																																																																																																																																																																								
TOTAL							fr. 218,660 40																																																																																																																																																																																																								
20,087,000	20,915,971	171,629	"																																																																																																																																																																																																												

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE V.				
ÉCOLE MILITAIRE ET ÉCOLE DE GUERRE.				
<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves de l'École militaire.</i>				
État-major et employés du service intérieur de l'École militaire.				
		1 commandant fr.	5,000 »	
		1 commandant en second	1,000 »	
		2 examinateurs permanents	4,000 »	
		1 instructeur	600 »	
		2 instructeurs adjoints	1,000 »	
		4 inspecteurs des études	6,000 »	
		1 secrétaire	2,500 »	
		1 dessinateur	2,200 »	
		1 aumônier	2,200 »	
		1 médecin	800 »	
		1 mécanicien	1,540 »	
a.		1 préparateur de chimie	1,400 »	
		1 wagnemestre conservateur des bâtiments	700 »	
		1 garde conservateur du matériel	560 »	
		1 conservateur des modèles	360 »	
		1 infirmier	440 »	
		2 portiers	1,700 »	
		5 hommes de peine	2,200 »	
		2 tambours et 1 clairon	547 50	
		1 surveillant à l'école d'équitation	400 »	
		1 brigadier et 10 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (le brigadier à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour)	547 50	
			55,495 »	
Corps enseignant de l'École militaire.				
		8 professeurs militaires	8,900 »	
		10 — civils	49,100 »	
		11 répétiteurs militaires	8,400 »	
b.		3 — civils	5,600 »	
		1 maître militaire	700 »	
		5 — civils	10,600 »	
			85,500 »	203,000 »
c.		Solde des élèves de l'École militaire	68,105 »	
État-major et corps enseignant de l'École de Guerre.				
		1 commandant	1,500 »	
		1 professeur civil	5 000 »	
		2 maîtres de dessin civils	2,400 »	
d.		6 professeurs militaires	7,200 »	
		7 répétiteurs militaires	4 200 »	
		1 secrétaire	1,800 »	
			20,100 »	
A REPORTER fr.			205,000 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS ajoutés POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
205,000 »	205,000 »	»	»		
205,000 »	205,000 »	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEBA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	205,000 »	»
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		Frais de bureau.	2,500 »	
		Manège	5,300 »	
		Chauffage et éclairage.	8,500 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
18	»	Ménage des domestiques : 9 hommes, à 50 centimes par jour	1,642 50	29,000 »
		Frais de transport des élèves sous-lieutenants; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions; frais de transport des instruments, etc.	1,200 »	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	6,904 50	
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	231,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS
TOTAL			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
205,000 »	205,000 .	.	.	»	
29,000 .	29,000 »	.	.	»	
234,000 »	234,000 »	»	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VI.		
		ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.		
		<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>		
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 12 150 »		
	b.	— — de la fonderie de canons 20,050 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 15,575 »	55,100 »	
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 5,100 »		
	e.	— — en non-activité. 2,425 »		
		<i>Matériel de l'artillerie.</i>		
	a.	Dépenses diverses dans les places fortes ressortissant aux directions de l'artillerie dans les divisions territoriales 205,570 »		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 27,000 »		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
		<i>Manufacture d'armes.</i>		
		Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.		
	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
20		Achat de matériaux fr. 70,000 »		
		Salaire des ouvriers 258,000 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		510,000 »		
		A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . . fr. 20,000 »		
		290,000 »		
		<i>Fonderie de canons.</i>		
		Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.		
		<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
e.		Achat de matériaux fr. 58,150 »		
		Salaire des ouvriers 21,400 »		
		Menues dépenses 1,850 »		
		61,400 »		
		A REPORTER. fr. 663,770 »	55,100 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.	AUGMENTATION.		DIMINUTION.		
53,100 »	50,000 »	3,100 »	»		
53,100 »	50,000 »	3,100 »	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 665,770 »	55,100 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 40,000 »		
		Salaire des ouvriers 55,950 »		
		Menues dépenses 2,800 »	796,000 »	»
		————— 96,750 »		
20 suite.)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DE CHAPITRE VI. fr.	850,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
55,100 »	»	50,000 »	5,100 »	»	
706,900 »	»	800,000 »	»	3,100 »	
850,000 »	»	850,000 »	5,100 »	5,100 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N°S ARTICLES,	LITTEA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
		Bâtiments militaires fr. 102,160 »		
	a.	Ouvrages de fortification 50,276 »		
		Ouvrages mixtes 15,550 »		
		————— 167,795 »		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
		Bâtiments militaires fr. 250,150 »		
	b.	Ouvrages de fortification 147,680 »		
		Ouvrages mixtes 11,875 »		
		————— 409,705 »		
	c.	Frais de surveillance générale 22,000 »	700,000 »	
	d.	Achat d'immeubles 6,500 »		
	e.	Location de bâtiments pour le service militaire dans les places et pour le logement du général commandant supérieur dans la résidence royale et du général gouverneur de la position d'Anvers; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement 55,000 »		
	f.	Frais de bureau ordinaires des commandants du génie dans les places et de la brigade topographique du génie. — Loyer, chauffage et éclairage des locaux servant de bureau. 24,000 »		
	g.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du régiment du génie et service télégraphique. 25,000 »		
	h.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, etc. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.	700,000 »	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VIII.				
PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.				
<i>Pain.</i>				
	a)	15,065,991 rations de pain, à 16 centimes fr.	2,090,238 50	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission	78,544 48	
		— pour incomplet des compagnies de correction	15,694 08	
			94,258 56	
			1,996,000 »	
22				
<i>Viande.</i>				
	b)	15,047,768 rations, à 20 centimes fr.	2,600,553 60	4,486,000 »
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission	99,936 »	
		— pour incomplet des compagnies de correction.	19,617 60	
			119,553 60	
			2,490,000 »	
<i>Fourrages en nature.</i>				
		1,082,262 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c ^t fr.	1,552,827 50	
25		1,501,552 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c ^t	1,651,465 20	
		2,585,594 (c)	5,004,292 70	
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants.	58,292 70	
			2,966,000 »	
		A REPORTER. fr.	7,432,000 »	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																				
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																					
TOTAL.																																																																																								
				<p>RATIONS.</p> <p>a) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <tr><td>Infanterie</td><td>9,098,720</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>1,866,610</td></tr> <tr><td>Artillerie</td><td>2,310,815</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>352,955</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>112,420</td></tr> <tr><td>Total</td><td>13,741,520</td></tr> </table> <p>Augmentation résultant de l'année bissextile 37,648</p> <p>13,779,168</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Infanterie</td><td>44,000</td><td>434,400</td><td>20,277</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td><td>"</td></tr> <tr><td>Artillerie</td><td>26,100</td><td>61,000</td><td>"</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>2,600</td><td>14,000</td><td>"</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administ^{on}.</td><td>"</td><td>800</td><td>"</td></tr> <tr><td>Total</td><td>94,700</td><td>600,200</td><td>20,277</td></tr> </tbody> </table> <p>715,177</p> <p>Reste 13,063,991</p> <p>b) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <tr><td>Infanterie</td><td>9,098,720</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>1,866,610</td></tr> <tr><td>Artillerie</td><td>2,310,815</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>352,955</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administration</td><td>112,420</td></tr> <tr><td>Total</td><td>13,741,520</td></tr> </table> <p>Augmentation résultant de l'année bissextile 37,648</p> <p>13,779,168</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Les 2/5. des journées des enfants de troupe.</th> </tr> <tr> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Infanterie</td><td>44,000</td><td>434,400</td><td>36,500</td></tr> <tr><td>Cavalerie</td><td>22,000</td><td>90,000</td><td>"</td></tr> <tr><td>Artillerie</td><td>26,100</td><td>61,000</td><td>"</td></tr> <tr><td>Génie</td><td>2,600</td><td>14,000</td><td>"</td></tr> <tr><td>Bataillon d'administ^{on}.</td><td>"</td><td>800</td><td>"</td></tr> <tr><td>Total</td><td>94,700</td><td>600,200</td><td>36,500</td></tr> </tbody> </table> <p>751,400</p> <p>Reste 13,017,768</p>	Infanterie	9,098,720	Cavalerie	1,866,610	Artillerie	2,310,815	Génie	352,955	Bataillon d'administration	112,420	Total	13,741,520		JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	434,400	20,277	Cavalerie	22,000	90,000	"	Artillerie	26,100	61,000	"	Génie	2,600	14,000	"	Bataillon d'administ ^{on}	"	800	"	Total	94,700	600,200	20,277	Infanterie	9,098,720	Cavalerie	1,866,610	Artillerie	2,310,815	Génie	352,955	Bataillon d'administration	112,420	Total	13,741,520		JOURNÉES		Les 2/5. des journées des enfants de troupe.	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	Infanterie	44,000	434,400	36,500	Cavalerie	22,000	90,000	"	Artillerie	26,100	61,000	"	Génie	2,600	14,000	"	Bataillon d'administ ^{on}	"	800	"	Total	94,700	600,200	36,500
Infanterie	9,098,720																																																																																							
Cavalerie	1,866,610																																																																																							
Artillerie	2,310,815																																																																																							
Génie	352,955																																																																																							
Bataillon d'administration	112,420																																																																																							
Total	13,741,520																																																																																							
	JOURNÉES		Le 1/5 des journées des enfants de troupe sur les 2/5 de l'effectif.																																																																																					
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																						
Infanterie	44,000	434,400	20,277																																																																																					
Cavalerie	22,000	90,000	"																																																																																					
Artillerie	26,100	61,000	"																																																																																					
Génie	2,600	14,000	"																																																																																					
Bataillon d'administ ^{on}	"	800	"																																																																																					
Total	94,700	600,200	20,277																																																																																					
Infanterie	9,098,720																																																																																							
Cavalerie	1,866,610																																																																																							
Artillerie	2,310,815																																																																																							
Génie	352,955																																																																																							
Bataillon d'administration	112,420																																																																																							
Total	13,741,520																																																																																							
	JOURNÉES		Les 2/5. des journées des enfants de troupe.																																																																																					
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																						
Infanterie	44,000	434,400	36,500																																																																																					
Cavalerie	22,000	90,000	"																																																																																					
Artillerie	26,100	61,000	"																																																																																					
Génie	2,600	14,000	"																																																																																					
Bataillon d'administ ^{on}	"	800	"																																																																																					
Total	94,700	600,200	36,500																																																																																					
4,486,000	4,457,529	48,471	"																																																																																					
				<p>c) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Chasseurs et lanciers</td><td>(*) 70</td><td>4,028</td><td>25,850</td><td>1,470,220</td></tr> <tr><td>Guides et école de ca- valerie</td><td>1,072</td><td>"</td><td>391,280</td><td>"</td></tr> <tr><td>Artillerie</td><td>1,315</td><td>74</td><td>662,475</td><td>27,010</td></tr> <tr><td>Total</td><td>2,957</td><td>4,102</td><td>1,079,505</td><td>1,497,230</td></tr> </tbody> </table> <p>Augmentation résultant de l'année bissextile</p> <table border="1"> <tr><td>"</td><td>"</td><td>"</td><td>2,937</td><td>4,402</td></tr> <tr><td>Total</td><td>2,957</td><td>4,102</td><td>1,082,262</td><td>1,501,332</td></tr> </table>		CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	Chasseurs et lanciers	(*) 70	4,028	25,850	1,470,220	Guides et école de ca- valerie	1,072	"	391,280	"	Artillerie	1,315	74	662,475	27,010	Total	2,957	4,102	1,079,505	1,497,230	"	"	"	2,937	4,402	Total	2,957	4,102	1,082,262	1,501,332																																													
	CHEVAUX		RATIONS																																																																																					
	de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																																																																				
Chasseurs et lanciers	(*) 70	4,028	25,850	1,470,220																																																																																				
Guides et école de ca- valerie	1,072	"	391,280	"																																																																																				
Artillerie	1,315	74	662,475	27,010																																																																																				
Total	2,957	4,102	1,079,505	1,497,230																																																																																				
"	"	"	2,937	4,402																																																																																				
Total	2,957	4,102	1,082,262	1,501,332																																																																																				
2,066,000	2,962,000	4,000	"																																																																																					
7,452,000	7,599,529	52,471	"																																																																																					

(*) 70 chevaux des ex-régiments de cuirassiers, incorporés aux 3^e et 1^{er} lanciers, et continuant à recevoir la ration forte, seront remplacés par des chevaux de cavalerie légère, à mesure des extinctions.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA. des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	7,432,000	»
		<i>Casernement des hommes. (a)</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires.		
		(Contrat du 9 août 1855.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		24,450 — à une — 15 — 366,750 »		
		————— 390,750 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 3,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 170,000 »	615,500	»
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 1,833,358 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. 36,707 16		
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations . . . fr. 5,042 84		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 43,000 »		
		————— 48,042 84		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. (d)</i>		
		Infanterie fr. 96,846 »		
		Cavalerie 110,514 80		
25	»	Artillerie 20,161 20		
		Génie 2,020 »		
		Bataillon d'administration 606 80		
		————— 258,560 80		
		A DÉDUIRE, pour objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année. 138,560 80	100,000	»
		—————		
		A REPORTER. fr.	8,197,500	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.	TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																				
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																					
7,453,000	"	7,500,529	52,471	"																																																																																																																					
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie fr.</td> <td>9,098,720</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>1,866,610</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,310,816</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>322,938</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>112,420</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>13,711,520</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>94,700</td> </tr> <tr> <td>Reste.</td> <td>13,616,820</td> </tr> <tr> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile.</td> <td>37,648</td> </tr> <tr> <td>13,654,468</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>25,650 fournitures de la Société des lits militaires, à 360 jours d'occupation 9,387,900 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 938,790 » Reste. 8,449,110 » b) Fournitures appartenant aux communes 3,400,000 » c) — — à l'État 1,835,358 » TOTAL ÉGAL. 13,684,468</p>	JOURNÉES.		Infanterie fr.	9,098,720	Cavalerie	1,866,610	Artillerie	2,310,816	Génie	322,938	Bataillon d'administration	112,420	TOTAL.	13,711,520	A déduire les journées de marche	94,700	Reste.	13,616,820	Augmentation résultant de l'année bissextile.	37,648	13,654,468																																																																																															
JOURNÉES.																																																																																																																									
Infanterie fr.	9,098,720																																																																																																																								
Cavalerie	1,866,610																																																																																																																								
Artillerie	2,310,816																																																																																																																								
Génie	322,938																																																																																																																								
Bataillon d'administration	112,420																																																																																																																								
TOTAL.	13,711,520																																																																																																																								
A déduire les journées de marche	94,700																																																																																																																								
Reste.	13,616,820																																																																																																																								
Augmentation résultant de l'année bissextile.	37,648																																																																																																																								
13,654,468																																																																																																																									
645,500	"	641,000	4,500	"																																																																																																																					
					<p>d) BASE DE L'ALLOCATION.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">CORPS.</th> <th rowspan="2">Hommes.</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th colspan="2">ALLOCATION annuelle</th> <th colspan="2">MONTANT de l'allocation.</th> <th rowspan="2">TOTAL.</th> </tr> <tr> <th>par homme.</th> <th>par cheval.</th> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Régiment des grenadiers</td> <td>4,478</td> <td>"</td> <td>6</td> <td>"</td> <td>26,868</td> <td>"</td> <td>26,868</td> </tr> <tr> <td>Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales</td> <td>69,178</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>69,178</td> <td>"</td> <td>69,178</td> </tr> <tr> <td>Infanterie.</td> <td>73,656</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>96,046</td> <td>"</td> <td>96,046</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie.</td> <td>7,189</td> <td>6,568</td> <td>1</td> <td>20</td> <td>8,026</td> <td>101,888</td> <td>110,514</td> </tr> <tr> <td>Batteries à cheval</td> <td>664</td> <td>726</td> <td>1</td> <td>55</td> <td>1,029</td> <td>5,265</td> <td>6,292</td> </tr> <tr> <td>— montées et train</td> <td>4,015</td> <td>3,858</td> <td>50</td> <td>4</td> <td>2,007</td> <td>16,524</td> <td>18,531</td> </tr> <tr> <td>— de siège et compag. spéc.</td> <td>10,850</td> <td>"</td> <td>40</td> <td>"</td> <td>4,340</td> <td>"</td> <td>4,340</td> </tr> <tr> <td>Artillerie.</td> <td>15,529</td> <td>4,614</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>7,376</td> <td>21,787</td> <td>29,164</td> </tr> <tr> <td>Régiment du génie</td> <td>2,029</td> <td>"</td> <td>1</td> <td>"</td> <td>2,029</td> <td>"</td> <td>2,029</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>1,517</td> <td>"</td> <td>40</td> <td>"</td> <td>606</td> <td>80</td> <td>606</td> </tr> <tr> <td>90,920</td> <td>10,982</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>114,685</td> <td>125,675</td> <td>238,560</td> </tr> <tr> <td colspan="7">A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.</td> <td>138,560</td> </tr> <tr> <td colspan="7">TOTAL ÉGAL au crédit demandé.</td> <td>100,000</td> </tr> </tbody> </table>	CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.		TOTAL.	par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.	Régiment des grenadiers	4,478	"	6	"	26,868	"	26,868	Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	69,178	"	1	"	69,178	"	69,178	Infanterie.	73,656	"	"	"	96,046	"	96,046	Cavalerie.	7,189	6,568	1	20	8,026	101,888	110,514	Batteries à cheval	664	726	1	55	1,029	5,265	6,292	— montées et train	4,015	3,858	50	4	2,007	16,524	18,531	— de siège et compag. spéc.	10,850	"	40	"	4,340	"	4,340	Artillerie.	15,529	4,614	"	"	7,376	21,787	29,164	Régiment du génie	2,029	"	1	"	2,029	"	2,029	Bataillon d'administration	1,517	"	40	"	606	80	606	90,920	10,982	"	"	"	114,685	125,675	238,560	A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.							138,560	TOTAL ÉGAL au crédit demandé.							100,000
CORPS.	Hommes.	Chevaux.	ALLOCATION annuelle		MONTANT de l'allocation.				TOTAL.																																																																																																																
			par homme.	par cheval.	Hommes.	Chevaux.																																																																																																																			
Régiment des grenadiers	4,478	"	6	"	26,868	"	26,868																																																																																																																		
Infanterie de ligne, chasseurs à pied et compagnies spéciales	69,178	"	1	"	69,178	"	69,178																																																																																																																		
Infanterie.	73,656	"	"	"	96,046	"	96,046																																																																																																																		
Cavalerie.	7,189	6,568	1	20	8,026	101,888	110,514																																																																																																																		
Batteries à cheval	664	726	1	55	1,029	5,265	6,292																																																																																																																		
— montées et train	4,015	3,858	50	4	2,007	16,524	18,531																																																																																																																		
— de siège et compag. spéc.	10,850	"	40	"	4,340	"	4,340																																																																																																																		
Artillerie.	15,529	4,614	"	"	7,376	21,787	29,164																																																																																																																		
Régiment du génie	2,029	"	1	"	2,029	"	2,029																																																																																																																		
Bataillon d'administration	1,517	"	40	"	606	80	606																																																																																																																		
90,920	10,982	"	"	"	114,685	125,675	238,560																																																																																																																		
A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année.							138,560																																																																																																																		
TOTAL ÉGAL au crédit demandé.							100,000																																																																																																																		
8,197,500	"	8,140,529	56,971	"																																																																																																																					

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	8,197,500 »	»
		<i>Frais de route et de séjour des officiers.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires fr. 95,000 »	100,000 »	»
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	v	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	75,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	*	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes	58,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{15}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{7}$ pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
20	a.	474 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 850. fr. 395,420 »	675,990 »	»
		126 — de guides et de l'école de cavalerie, à 950. 117,180 »		
		75 — de selle d'artillerie, à 950. 67,890 »		
		150 — de trait — , à 650. 97,500 »		
		833		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	9,116,490 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,197,500 »	8,140,529 »		56,971 »	»	
100,000 »	100,000 »		»	»	
75,000 »	75,000 »		»	»	
58,000 »	58,000 »		»	»	
685,990 »	685,990 »		»	»	
9,116,490 »	9,059,519 »		56,971 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE IX.			
		TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
		Traitement de non-activité.			
		EFFECTIF.			
		HOMMES.	CHEVAUX.		
		5	»	Majors, à 2,750 .	15,750 *
		12	»	Capitaines de 1 ^{re} classe, à 1,900 .	22,800 *
		11	»	— de 2 ^e — , à 1,700 .	18,700 *
		11	»	— de 3 ^e — , à 1,500 .	16,500 *
		15	»	Lieutenants, à 1,050 .	15,750 *
		6	»	Sous-lieutenants, à 900 .	5,400 *
		2	»	Médecins de régiment de 2 ^e classe, à 1,900 .	3,800 *
		1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 1,700 .	1,700 *
		1	»	— — de 2 ^e classe, à 1,050 .	1,050 *
		64	»		
		Traitement de réforme.			
	a.	1	»	Lieutenant	525 *
					99,975 *
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	499 87
					99,475 15
		Charges extraordinaires.			
		1	»	Lieutenant de corps franc, à fr. 2 12 ^c par jour.	775 80
				Augmentation résultant de l'année bissextile	2 12
					775 92
50					100,251 05
		66	»		
					108,121 08
	b.			Honoraires d'avocats et frais de procédure	8,648 95
		Frais de représentation.			
51	»			Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale.	50,000 *
		TOTAL DU CHAPITRE IX.			
					158,124 08
					775 92

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
108,900 »	108,900 »	•	»		
50,000 »	50,000 »	»	»		
158,900 »	158,900 »	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRALES des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 61,876 14		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 11,500 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 16,630 »		
52		95,026 14		
	d.	Secours aux réfugiés politiques. fr. 540 »		
	e.	Secours à des veuves d'anciens officiers décédés aux Indes, et qui touchaient, sous l'ancien Gouvernement, une pension sur la caisse des veuves et orphe- lins de l'armée des Indes 2,433 86	95,026 14	2,975 86
		2,975 86		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	95,026 14	2,975 86
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
55	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget fr.	16,525 60	"
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.	16,525 60	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
96,000 »	96,000 »	»	»		
96,000 »	+96,000 »	»	»		
16,325 60	16,829 05	»	505 45		
16,325 60	16,829 05	»	505 45		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																							
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																								
					a) Cette arme est composée d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:																																																																																																																																																																																																																																							
					Officiers.																																																																																																																																																																																																																																							
					<table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Colonel</td> <td>1,098</td> <td>10,000 »</td> <td>10,000 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>750</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>3,190</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td> <td>750</td> <td>5,500 »</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maître de 1^{re} cl.</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habil.</td> <td>»</td> <td>3,400 »</td> <td>3,400 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>5,110</td> <td>5,500 »</td> <td>38,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>»</td> <td>9</td> <td>Lieutenants</td> <td>3,285</td> <td>3,280 »</td> <td>29,250 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>»</td> <td>20</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>7,500</td> <td>2,800 »</td> <td>56,000 »</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>2</td> <td>60</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td>183,150 »</td> </tr> <tr> <td>46</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 915 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste fr. 182,234 25</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Troupes.</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 10</td> <td>5,936 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>5 60</td> <td>11,826 »</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval.</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>3 40</td> <td>76,942 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>6,570</td> <td>»</td> <td>2 60</td> <td>17,082 »</td> </tr> <tr> <td>140</td> <td>140</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>51,100</td> <td>51,100</td> <td>3 10</td> <td>158,410 »</td> </tr> <tr> <td>47</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>17,153</td> <td>»</td> <td>2 40</td> <td>41,172 »</td> </tr> <tr> <td>864</td> <td>864</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>315,360</td> <td>315,360</td> <td>2 75</td> <td>867,240 »</td> </tr> <tr> <td>588</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>141,620</td> <td>»</td> <td>2 15</td> <td>504,485 »</td> </tr> <tr> <td>1,552</td> <td>1,079</td> <td></td> <td>589,180</td> <td>395,835</td> <td></td> <td>1,485,141 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officier.</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>413,735</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4,065 40</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL fr. 1,487,204 40</td> </tr> <tr> <td>2,173,000 »</td> <td>2,167,000 »</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,173,000 »</td> <td>2,167,000 »</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Colonel	1,098	10,000 »	10,000 »	1	»»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors	3,190	6,600 »	19,800 »	1	»	3	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maître de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	9	»	9	Lieutenants	3,285	3,280 »	29,250 »	20	»	20	Sous-lieutenants	7,500	2,800 »	56,000 »	44	2	60		21,900		183,150 »	46													A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 915 75							Reste fr. 182,234 25							Troupes.							<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 10</td> <td>5,936 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>5 60</td> <td>11,826 »</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval.</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>3 40</td> <td>76,942 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>6,570</td> <td>»</td> <td>2 60</td> <td>17,082 »</td> </tr> <tr> <td>140</td> <td>140</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>51,100</td> <td>51,100</td> <td>3 10</td> <td>158,410 »</td> </tr> <tr> <td>47</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>17,153</td> <td>»</td> <td>2 40</td> <td>41,172 »</td> </tr> <tr> <td>864</td> <td>864</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>315,360</td> <td>315,360</td> <td>2 75</td> <td>867,240 »</td> </tr> <tr> <td>588</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>141,620</td> <td>»</td> <td>2 15</td> <td>504,485 »</td> </tr> <tr> <td>1,552</td> <td>1,079</td> <td></td> <td>589,180</td> <td>395,835</td> <td></td> <td>1,485,141 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officier.</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>413,735</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4,065 40</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL fr. 1,487,204 40</td> </tr> <tr> <td>2,173,000 »</td> <td>2,167,000 »</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,173,000 »</td> <td>2,167,000 »</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	5,936 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	5 60	11,826 »	62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,650	22,650	3 40	76,942 »	18	»	— — à pied	6,570	»	2 60	17,082 »	140	140	Brigadiers à cheval.	51,100	51,100	3 10	158,410 »	47	»	— à pied	17,153	»	2 40	41,172 »	864	864	Gendarmes à cheval	315,360	315,360	2 75	867,240 »	588	»	— à pied	141,620	»	2 15	504,485 »	1,552	1,079		589,180	395,835		1,485,141 »			Chevaux d'officier.		21,900							413,735					Augmentation résultant de l'année bissextile.				4,065 40							TOTAL fr. 1,487,204 40	2,173,000 »	2,167,000 »	6,000 »	»				2,173,000 »	2,167,000 »	6,000 »	»			
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																						
1	»	3	Colonel	1,098	10,000 »	10,000 »																																																																																																																																																																																																																																						
1	»»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »																																																																																																																																																																																																																																						
3	»	6	Majors	3,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																																																																																																																																																						
1	»	3	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »																																																																																																																																																																																																																																						
»	1	»	— quartier-maître de 1 ^{re} cl.	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																																																																																																																																																						
»	1	»	— administrateur d'habil.	»	3,400 »	3,400 »																																																																																																																																																																																																																																						
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	38,500 »																																																																																																																																																																																																																																						
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																																																																																																																																																						
9	»	9	Lieutenants	3,285	3,280 »	29,250 »																																																																																																																																																																																																																																						
20	»	20	Sous-lieutenants	7,500	2,800 »	56,000 »																																																																																																																																																																																																																																						
44	2	60		21,900		183,150 »																																																																																																																																																																																																																																						
46																																																																																																																																																																																																																																												
						A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments. 915 75																																																																																																																																																																																																																																						
						Reste fr. 182,234 25																																																																																																																																																																																																																																						
						Troupes.																																																																																																																																																																																																																																						
						<table border="1"> <thead> <tr> <th>Hommes.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>SOLDE journalière.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 10</td> <td>5,936 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>5 60</td> <td>11,826 »</td> </tr> <tr> <td>62</td> <td>62</td> <td>Maréchaux des logis à cheval.</td> <td>22,650</td> <td>22,650</td> <td>3 40</td> <td>76,942 »</td> </tr> <tr> <td>18</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>6,570</td> <td>»</td> <td>2 60</td> <td>17,082 »</td> </tr> <tr> <td>140</td> <td>140</td> <td>Brigadiers à cheval.</td> <td>51,100</td> <td>51,100</td> <td>3 10</td> <td>158,410 »</td> </tr> <tr> <td>47</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>17,153</td> <td>»</td> <td>2 40</td> <td>41,172 »</td> </tr> <tr> <td>864</td> <td>864</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>315,360</td> <td>315,360</td> <td>2 75</td> <td>867,240 »</td> </tr> <tr> <td>588</td> <td>»</td> <td>— à pied</td> <td>141,620</td> <td>»</td> <td>2 15</td> <td>504,485 »</td> </tr> <tr> <td>1,552</td> <td>1,079</td> <td></td> <td>589,180</td> <td>395,835</td> <td></td> <td>1,485,141 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Chevaux d'officier.</td> <td></td> <td>21,900</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>413,735</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Augmentation résultant de l'année bissextile.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>4,065 40</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL fr. 1,487,204 40</td> </tr> <tr> <td>2,173,000 »</td> <td>2,167,000 »</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2,173,000 »</td> <td>2,167,000 »</td> <td>6,000 »</td> <td>»</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	5,936 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	5 60	11,826 »	62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,650	22,650	3 40	76,942 »	18	»	— — à pied	6,570	»	2 60	17,082 »	140	140	Brigadiers à cheval.	51,100	51,100	3 10	158,410 »	47	»	— à pied	17,153	»	2 40	41,172 »	864	864	Gendarmes à cheval	315,360	315,360	2 75	867,240 »	588	»	— à pied	141,620	»	2 15	504,485 »	1,552	1,079		589,180	395,835		1,485,141 »			Chevaux d'officier.		21,900							413,735					Augmentation résultant de l'année bissextile.				4,065 40							TOTAL fr. 1,487,204 40	2,173,000 »	2,167,000 »	6,000 »	»				2,173,000 »	2,167,000 »	6,000 »	»																																																																																																																									
Hommes.	Chevaux.	GRADES.	JOURNÉES de sous-officiers et gendarmes.	RATIONS de fourrages.	SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																																																																						
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 10	5,936 »																																																																																																																																																																																																																																						
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	5 60	11,826 »																																																																																																																																																																																																																																						
62	62	Maréchaux des logis à cheval.	22,650	22,650	3 40	76,942 »																																																																																																																																																																																																																																						
18	»	— — à pied	6,570	»	2 60	17,082 »																																																																																																																																																																																																																																						
140	140	Brigadiers à cheval.	51,100	51,100	3 10	158,410 »																																																																																																																																																																																																																																						
47	»	— à pied	17,153	»	2 40	41,172 »																																																																																																																																																																																																																																						
864	864	Gendarmes à cheval	315,360	315,360	2 75	867,240 »																																																																																																																																																																																																																																						
588	»	— à pied	141,620	»	2 15	504,485 »																																																																																																																																																																																																																																						
1,552	1,079		589,180	395,835		1,485,141 »																																																																																																																																																																																																																																						
		Chevaux d'officier.		21,900																																																																																																																																																																																																																																								
				413,735																																																																																																																																																																																																																																								
		Augmentation résultant de l'année bissextile.				4,065 40																																																																																																																																																																																																																																						
						TOTAL fr. 1,487,204 40																																																																																																																																																																																																																																						
2,173,000 »	2,167,000 »	6,000 »	»																																																																																																																																																																																																																																									
2,173,000 »	2,167,000 »	6,000 »	»																																																																																																																																																																																																																																									

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	402	Administration centrale	259,910 »	175,000 »
II.	404	États-majors.	1,558,462 50	»
III.	412	Service de santé des hôpitaux	920,415 90	1,000 »
IV.	414	Solde des troupes	21,087,600 »	»
V.	452	École militaire et École de guerre	254,000 »	»
VI.	456	Établissements et matériel de l'artillerie	850,000 »	»
VII.	440	Matériel du génie	700,000 »	»
VIII.	442	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	9,116,490 »	»
IX.	448	Traitements divers et honoraires	158,124 08	775 92
X.	450	Pensions et secours.	95,026 14	2,973 86
X.	ib.	Dépenses imprévues	10,323 60	»
			54,774,350 22	180,649 78
XII.	452	Gendarmerie.	2,175,000 »	»
		TOTAUX. fr.	56,947,350 22	180,649 78

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1872.

1872.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1871.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
435,810 »	426,810 »		10,000 »	»	
1,558,462 50	1,546,060 95		12,401 55	»	
921,415 00	921,410 »		5 90	»	
21,087,600 »	20,915,971 »		171,629 »	»	
234,000 »	234,000 »		»	»	
850,000 »	850,000 »		5,100 »	5,100 »	
700,000 »	700,000 »		»	»	
9,116,490 »	9,059,519 »		56,971 »	»	
158,900 »	158,900 »		»	»	
96,000 »	96,000 »		»	»	
16,525 00	16,820 05		»	505 45	
34,955,000 »	34,704,500 »		254,105 45	5,605 45	
2,175,000 »	2,167,000 »		8,000 »	»	
57,128,000 »	56,871,500 »		260,105 45	5,605 45	
AUGMENTATION. . . . fr.			256,500 »		

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1870.

DATES DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1870.									
5 février, n° 1540.	Faivre, J.	Commis aux écritures à la manufacture d'armes.	78	22	6	23	Grand âge et infirmités.	1,595 »	482 »
18 juin, n° 1687.	Libotte, H.	Contrôleur d'armes	65	26	1	29	Id.	2,090 »	858 »
8 juillet, n° 1721.	Gruber, M.	Aumônier militaire.	57	42	1	26	Id.	1,700 »	1,700 »
8 août, n° 1789.	Martin, J.	Chef de bureau au Ministère de la Guerre	70	44	8	10	Grand âge	4,620 »	3,080 »
Id.	Facon, J.-B.	Messager au Ministère de la Guerre.	65	45	5	28	Id. et infirmités.	1,200 »	800 »
TOTAL fr.								6,900 »	

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 5 septembre 1869, jusqu'au 31 décembre 1870.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.
d'ordre.	d'in- scription.					
75	105	Watria, J.-F.-X.	5 sept. 1869.	Décès	615 »	SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1871. 125 pensions inscrites . . . fr. 128,412 78 pensions éteintes 68,551 <hr/> 45 — restent à servir. fr. 59,861
74	97	Decarlé, M.-J.	4 nov. id.	Id.	175 »	
75	109	Deayussa, A.	21 avril 1870.	Id.	2,995 »	
76	75	Desutter, J.	16 juin id.	Id.	2,155 »	
77	111	Legoy, A.-A.	27 id. id.	Id.	780 »	
78	110	Godart, P.-J.	29 sept. id.	Id.	1,828 »	
TOTAL fr.					8,551 »	